

07 - 08 - 09 juin 2011 • Rodez (Aveyron)

**FINANÇONS, DEVELOPPONS,
TRANSMETTONS :
CONSTRUISONS L'AGRICULTURE DE
DEMAIN**



Présenté par :

Arnaud TACHON - Membre du bureau de Jeunes Agriculteurs

Nicolas MAUREL - Membre du conseil d'administration de Jeunes Agriculteurs

Laurent POIRIER - Membre du conseil d'administration de Jeunes Agriculteurs

Rapport d'orientation
amendé

Sommaire

Préambule	5
Introduction	7
1^{ère} partie : La nécessité d'installer demain.....	9
I. Pourquoi encore installer demain ?	9
1. Préserver l'emploi	9
2. L'agriculture, un secteur essentiel à toutes les échelles.....	11
3. Répondre au défi alimentaire : un enjeu mondial	11
II. Les tendances et freins actuels en matière d'installation	15
1. Une démographie inquiétante.....	15
2. Un contexte difficile.....	22
3. Le foncier : un réel frein à l'installation.....	23
4. Des coûts moyens d'installation en augmentation.....	24
III. Comment continuer à installer demain ?	26
1. Des seuils à ne pas franchir pour continuer à installer demain	26
2. Le maintien d'aides financières à l'installation	26
3. Un dispositif d'accompagnement qui montre encore de fortes fragilités.....	27
4. Le projet JA pour la Politique agricole commune 2014-2020	28
2^e partie : Quels modèles d'installations et d'agricultures pour JA demain ?	31
I. Des agricultures économiques, publiquement reconnues	31
1. Des prix rémunérateurs indispensables.....	31
2. Différents modèles d'exploitations selon les territoires et les productions.....	36
3. Des moyens de production modernes et adaptés	40

II. Des outils pour répondre aux modèles d'installation de demain	43
1. Un foncier accessible à tous	43
2. Des actifs nombreux sur tous les territoires	48
3. Des exploitations transmissibles	51
3^e partie : Quels systèmes de professionnalisation et d'aides pour répondre aux enjeux de demain ?	54
I. Professionnaliser le métier.....	54
1. L'accès au métier par le Plan de professionnalisation personnalisé (PPP) et le Plan de développement de l'exploitation (PDE)	54
2. PPP revu et corrigé	58
3. Le Plan de développement de l'exploitation : un outil indispensable	62
4. Assouplir le système d'avenants au PDE	63
5. Accompagnement des jeunes qui s'installent en société.....	63
6. L'exemple des « espaces test ».....	64
7. La formation tout au long de sa carrière	64
II. Un dispositif d'accompagnement financier personnalisé.....	66
1. Un nouveau dispositif d'aides pour répondre à des nouveaux objectifs	66
2. Le porteur de projet construit son « mur bancaire » pour développer son exploitation au fur et à mesure des années	67
3. Une répartition de l'enveloppe DJA revue	76
Conclusion.....	79
Annexes	80
Sigles et abréviations	85
Remerciements.....	86

« L'avenir est quelque chose qui se surmonte. On ne subit pas l'avenir, on le fait. »

*Georges Bernanos,
extrait de *La liberté pour quoi faire ?**

Préambule

Ne pas craindre l'innovation tout en restant dans son époque pour la faire mieux partager

Le monde dans lequel nous vivons n'est que le fruit de ce que la société nous a transmis. Notre vision est donc orientée par de nombreux paramètres culturels, historiques, religieux, géographiques...

Pour changer les choses, il convient d'abord d'essayer de les regarder autrement. C'est certes, un exercice difficile, mais par exemple, pourquoi devrait-on toujours placer le méridien de Greenwich au centre des planisphères et pourquoi devrait-on toujours placer le nord au dessus du sud ? Puisque, comme la Terre est ronde, n'en déplaise à Salvador Dali, son centre n'existe pas.

Jeunes Agriculteurs est un syndicat de prospectives et de propositions, nous nous devons donc d'être novateur. Il faut pour cela savoir ne pas se limiter aux réalités du monde dans lequel on vit.

Que serait le monde d'aujourd'hui si Christophe Colomb ne s'était pas obstiné à croire en son idée que la Terre était ronde tandis que 99 % de ses contemporains étaient persuadés du contraire ? On ne peut pas pour autant tomber dans l'excès, au risque de ne pas être compris par ceux qui nous entourent. En effet, le grand Léonard de Vinci avait, par exemple, dessiné dès 1486 le premier hélicoptère. Mais comment ses contemporains auraient-ils pu accepter l'idée d'une machine qui vole, alors même qu'ils avaient la certitude qu'au-dessus des nuages, il n'y avait que le paradis ?

Nous sommes donc d'accord pour dire qu'il est impératif de se libérer de certaines contraintes factuelles pour imaginer des solutions à long terme.

Puisque nul ne sait de façon objective ce qu'était le monde d'hier, pas plus que celui d'aujourd'hui, qui pourrait être certain de ce qu'il sera demain ?

Nous avancerons donc dans ce rapport des propositions innovantes sans être perturbantes.

Malgré tout, il existe une certitude, celle que le monde tel qu'il est aujourd'hui, a été construit par ceux qui le peuplent mais surtout grâce à ceux qui se sont donné la peine de l'imaginer et de se battre pour leurs idées. Génération après génération, Jeunes Agriculteurs rassemble des hommes et des femmes qui font partie de ceux-là.

Comme nous l'avons toujours affirmé, le Renouveau des générations en agriculture est le ciment d'une société solidaire et économique. Celui-ci ne peut être réussi que par une agriculture à taille humaine que nous définirons comme une agriculture viable, vivable et transmissible.

Nicolas Maurel, Laurent Poirier, Arnaud Tachon

Introduction

Employeur conséquent de main d'œuvre dans l'industrie agro-alimentaire notamment, le secteur agricole français reste important. Néanmoins, le nombre d'installations ne cesse de diminuer. Pour autant, est-ce une fatalité ? Quels modèles d'agricultures peuvent permettre d'installer mieux demain ? Voici les questions auxquelles Jeunes Agriculteurs tente de répondre dans ce rapport d'orientation.

Depuis sa création, Jeunes Agriculteurs assied sa légitimité sur le dossier du Renouveau des générations en agriculture. Nous avons été moteurs sur la mise en place des aides financières (Dotation Jeunes Agriculteurs, prêts bonifiés...), force de propositions sur le contenu des différentes lois agricoles, puis dernièrement sur la création d'un nouvel accompagnement à l'installation. Jeunes Agriculteurs fait progresser la politique d'installation en fonction de l'évolution des profils et des besoins des porteurs de projet. Nous devons continuer ce travail pour faciliter les créations et reprises d'entreprises de demain.

Nous dresserons dans un premier temps, dans ce rapport, un état des lieux sur la situation de l'installation en agriculture aujourd'hui, ainsi que différentes perspectives d'évolution dans les années à venir.

Dans un second temps, il s'agira d'entrevoir les différents modèles d'agricultures que Jeunes Agriculteurs défend pour 2020. Nous étudierons ensuite les conditions économiques et techniques qui seront indispensables au démarrage pour un porteur de projet.

Enfin, nous nous intéresserons aux moyens à mettre en œuvre dès maintenant pour répondre aux modèles d'installation de 2020. Des propositions seront faites pour réorienter les aides de l'Etat existantes et pour professionnaliser le métier afin de mieux répondre aux enjeux de demain.

Ce rapport comprend un certain nombre de propositions dont certaines devront être approfondies dans le rapport d'orientation 2012. Jeunes Agriculteurs mettra en œuvre plus concrètement les idées, en échangeant notamment avec des organismes et partenaires.

1^{ère} partie : La nécessité d'installer demain

I. Pourquoi encore installer demain ?

Pour le syndicat Jeunes Agriculteurs, la question « *pourquoi encore installer demain ?* » semble insensée, tant il apparaît essentiel de renouveler les générations d'agriculteurs. Et pourtant, on peut se demander si élus et citoyens ont conscience de l'intérêt d'inciter à la création et à la reprise d'entreprise. Il faut donc sans cesse prouver que « *c'est par le renouvellement que l'on crée du dynamisme* ».

1. Préserver l'emploi

Nous pourrions nous demander : pourquoi installer des chefs d'exploitation nombreux ? L'apport économique pour un territoire ne serait-il pas le même si on installait un agriculteur sur 1000 hectares par exemple et qu'il embauchait dix salariés pour exécuter ses travaux ? La dynamique d'emplois serait-elle réellement la même ?

La définition de chef d'exploitation

Dans le cadre de la loi d'orientation de 2006, Jeunes Agriculteurs avait défini le terme d'agriculteur (rapport d'orientation 2005), définition encore d'actualité aujourd'hui : « *Un agriculteur est un chef d'entreprise, soit à titre individuel, soit au sein d'une société, formé, vivant principalement de l'activité agricole mettant en relation biens corporels et incorporels. Par sa participation à la production et à la gestion, par l'entretien de l'espace et par la création d'emploi direct et indirect, il est acteur de son environnement en contribuant à l'aménagement du territoire* ».

Les enjeux du maintien des chefs d'exploitation

Privilégier l'installation de chefs d'exploitation nombreux sur le territoire, c'est répondre à des enjeux économiques (emploi, dynamisme des filières, demande alimentaire...), sociaux (préservation des paysages, lien avec les rurbains...) et territoriaux (vie locale...). En effet :

- **Les chefs d'exploitation exercent un métier qualifié et professionnel :** l'agriculteur a été formé pour gérer une exploitation en termes agronomique, économique, etc. Ses compétences lui confèrent des responsabilités. Les formations des chefs d'exploitation évoluent avec l'arrivée des nouveaux défis auxquels doit répondre l'agriculteur.
- **Des chefs d'exploitation nombreux permettent de conserver une agriculture à taille humaine.** En effet, l'agrandissement n'est pas un gage de revenu supplémentaire. De plus, c'est une perte d'actifs sur le territoire, l'agrandissement n'engendrant pas toujours l'embauche d'un salarié.
- **Des chefs d'exploitation nombreux permettent de conserver des exploitations transmissibles** en termes de taille. Le chef d'entreprise agricole veille également à la viabilité économique de son exploitation. Des fermes de tailles trop importantes sont démantelées au moment du départ de l'agriculteur, afin d'agrandir les exploitations voisines.
- **La mécanisation ne pourra jamais remplacer l'actif agricole.** En effet, l'activité agricole est basée sur le vivant. De ce fait, aucune machine ne pourra remplacer le savoir-faire et la capacité d'innover du chef d'exploitation.
- **Les chefs d'exploitation vivent pour une grande majorité sur la zone sur laquelle ils produisent.** Ils apportent un dynamisme économique en utilisant les commerces, écoles de proximité, etc.
- **Les chefs d'exploitation s'impliquent dans les organismes para-agricoles et les filières :** les agriculteurs s'impliquent dans les coopératives, les groupes de développement ... Ils participent activement à la vie de leur filière et de l'agriculture en général.

Conserver des chefs d'exploitation contribue donc à la préservation du dynamisme économique des filières et des territoires.

2. L'agriculture, un secteur essentiel à toutes les échelles

Un poids économique incontestable

La France est le second exportateur agricole mondial, d'où l'importance de ce secteur dans l'économie française encore aujourd'hui. Importance que l'on retrouve de manière indirecte dans d'autres pôles économiques (tourisme...). L'industrie agroalimentaire française constitue le premier secteur industriel du pays et se situe au premier rang européen (21 % du chiffre d'affaires agroalimentaire des 15). Elle enregistre neuf milliards d'euros d'excédent commercial, contre cinq pour le reste de l'industrie.¹

De nouveaux enjeux auxquels l'agriculture doit répondre

L'agriculture se trouve sollicitée pour une contribution nouvelle, bien différente de l'enjeu alimentaire. Le secteur agricole devra demain nourrir ses habitants mais aussi prendre le relais dans le secteur de l'énergie, entretenir les paysages, etc. L'enjeu de conserver une agriculture dynamique et moderne est donc essentiel. Ce sont les jeunes générations, plus ouvertes au progrès, qui pourront répondre à ces défis.

3. Répondre au défi alimentaire : un enjeu mondial

L'alimentation sera toujours essentielle pour l'humanité. Si les émeutes de la faim de 2007 et 2008 ont été vite oubliées, l'augmentation des prix agricoles de fin 2010 et début 2011 ont obligé les gouvernements à remettre l'alimentation au cœur des débats.

Augmentation de la population et sous-nutrition

Entre 1960 et 2000, la population mondiale est passée de trois à plus de six milliards de personnes. Les projections de l'Organisation des Nations-unies (ONU) montrent qu'elle va à nouveau augmenter de trois milliards sur la période 2000-2050. Pour parvenir à nourrir l'ensemble de la population, il faudra, selon la FAO (Food and agriculture organization), augmenter de 75% la production des produits alimentaires de base par rapport à 2000. Au niveau foncier, un hectare moyen cultivé sur la planète devait nourrir deux personnes en 1960, trois en 1980, contre quatre aujourd'hui. Il devra nourrir six personnes en 2050.

¹ Bruno Parmentier, *Nourrir l'humanité*, 2007

L'augmentation de la population aura lieu en grande partie en Afrique et en Asie. L'Europe ne sera pas touchée par cette croissance, ne mangera donc pas davantage et l'on peut penser qu'elle s'approvisionnera sans difficulté.

En revanche, l'Asie devra multiplier sa production par deux ou trois. L'Afrique devra théoriquement quintupler sa production pour subvenir à ses besoins alimentaires. Un défi qui semble difficile à relever.

La sous-nutrition chronique concerne encore près d'un milliard d'humains, qui sont pour les trois quarts des ruraux, soit presque un être humain sur sept. A cette situation de sous-nutrition, il convient aujourd'hui d'ajouter celle de la malnutrition², qui concernerait, selon la FAO, au moins deux milliards de personnes.

Le nombre d'êtres humains sous-alimentés est resté à peu près stable ces dernières années alors que la population mondiale a augmenté. « *La planète arrive à nourrir de plus en plus d'humains (...). Mais dans une optique plus pessimiste, on constate (...) que l'humanité n'arrive pas à diminuer collectivement et de façon significative le nombre de personnes sous-alimentées, et que de grandes disparités perdurent entre les pays* »³. Pour exemple, la Chine a réduit le nombre de ses habitants sous-alimentés depuis quinze ans, mais dans 47 autres pays, cette population n'a cessé de croître.

Une gouvernance alimentaire pour une sécurité alimentaire

« Pour garantir leur sécurité alimentaire, les pays en développement doivent pouvoir définir leurs politiques, et notamment conduire :

- *une politique de prix agricoles à des niveaux qui permettent à tous les paysans du monde de vivre de leur travail, grâce à la gestion des marchés agricoles et l'organisation en filières (courtes et longues),*
- *une politique de structures et d'infrastructures assurant une répartition équitable des richesses produites (...),*
- *si nécessaire, une réforme agraire pour faciliter l'accès à la terre.*

A la logique actuelle de démantèlement des politiques agricoles doit se substituer une logique d'organisation des politiques agricoles.

² La malnutrition désigne un état pathologique causé par la déficience ou l'excès d'un ou plusieurs nutriments.

³ Bruno Parmentier, *Nourrir l'humanité*, 2007

Cette organisation⁴ reposera sur les principes suivants :

- *établir de grands marchés communs agricoles régionaux, regroupant des pays ayant des productivités agricoles similaires ;*
- *protéger ces marchés régionaux contre toute importation d'excédents agricoles à bas prix (déconnectés des coûts de production) par des droits de douane variables, garantissant aux paysans pauvres des régions défavorisées des prix assez élevés et assez stables pour leur permettre de vivre et de se développer ;*
- *négocier, produit par produit, des accords internationaux fixant de manière équitable le prix d'achat et la quantité exportable consentie à chaque pays.*

En Europe, c'est en faisant jouer la préférence communautaire que nous sommes parvenus à l'autosuffisance alimentaire. Nous devons donc permettre aux pays en développement de faire de même. Ils doivent pouvoir organiser leur agriculture pour garantir leur sécurité alimentaire mais aussi le développement durable des ressources. » (Rapport d'orientation JA 2007).

« Jeunes Agriculteurs plaide depuis plusieurs années au niveau mondial pour le droit à la souveraineté alimentaire régionale. Nous avons défendu dans notre rapport d'orientation de 2007 la création d'une Organisation mondiale de l'agriculture (OMA) pour réguler les échanges internationaux. Nous réaffirmons ainsi qu'il est nécessaire que les grandes régions du monde puissent se doter de politiques à même de protéger leurs agricultures à des fins d'autosuffisance. A l'objectif de souveraineté alimentaire, la définition de ces politiques doit associer ceux de l'organisation des producteurs et des filières ainsi que de la gestion des ressources. La régulation des échanges au niveau mondial doit s'accompagner d'un partage de l'information nécessaire au développement indispensable de toutes les agricultures. En complément de cette régulation indispensable, les filières doivent s'organiser. » (Rapport d'orientation JA 2008)

⁴ Rapport d'orientation 2001 « Paysans du monde : le prix de notre avenir »

Répondre en priorité à la demande locale

La crise alimentaire de 2008 l'a prouvé, la dépendance alimentaire de certains Etats vis-à-vis des marchés internationaux est particulièrement dangereuse. Miser sur les paysans locaux permet de réduire efficacement ce risque, car les exploitations agricoles sont insérées de façon durable dans leurs territoires. Elles assurent une redistribution des revenus dans leur localité et ont conscience de l'importance de préserver les ressources naturelles qui les entourent. Elles assurent également la qualité des produits, grâce au maintien de la diversité des productions. C'est par ce biais également que sera préservée la diversité alimentaire, chaque pays produisant selon ses habitudes alimentaires.

L'installation en agriculture doit avoir lieu dans tous les pays du monde. L'enjeu du renouvellement des générations n'est pas uniquement franco-français.

Conclusion

Il est de l'intérêt des pouvoirs publics et des citoyens de préserver des agriculteurs nombreux sur le territoire car :

- L'agriculture doit répondre aux demandes alimentaires locales et si nécessaire, mondiales ;
- L'agriculture façonne le territoire et l'entretient ;
- L'agriculteur crée du dynamisme en amont et en aval de la filière ainsi que sur son territoire rural ;
- C'est par la création et la reprise d'exploitations, et donc par le renouvellement, que l'on crée du dynamisme.

II. Les tendances et freins actuels en matière d'installation

Sans être outrageusement pessimiste, la démographie agricole actuelle ne semble pas répondre aux objectifs de renouvellement des générations de demain. D'année en année, le nombre d'agriculteurs diminue. Alors, combien d'agriculteurs à l'horizon 2020 ? Quels sont les freins qui empêchent aujourd'hui l'installation de porteurs de projet sur le territoire ?

1. Une démographie inquiétante

- **Diminution du nombre d'agriculteurs et augmentation de la surface cultivée par exploitation**

Une Surface agricole utile (SAU) en constante augmentation

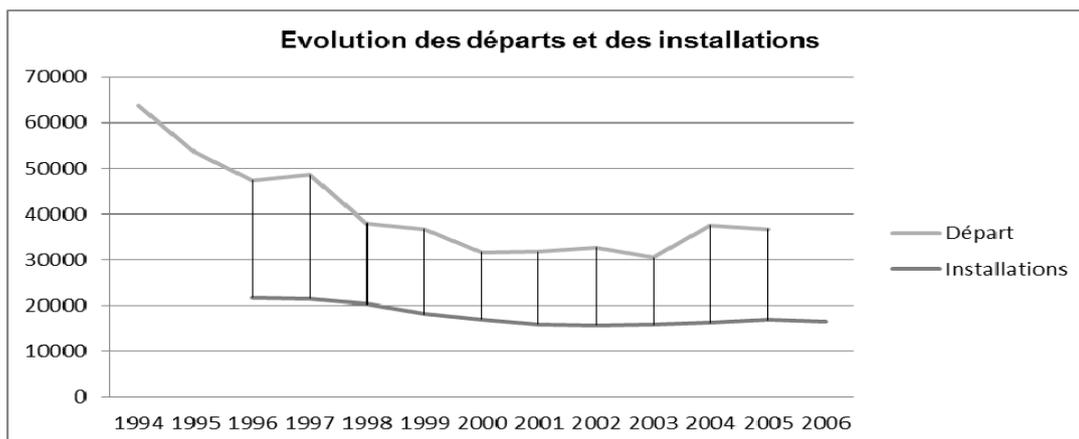
La SAU totale des exploitations professionnelles est pratiquement stable, mais leur surface moyenne augmente : 77 hectares en 2007 contre 42 hectares en 1988. Dans la tranche des moins de 100 hectares, le nombre d'exploitations professionnelles a diminué de 9 % depuis 2005 alors que le nombre de celles de plus de 100 hectares a progressé de 4 %. Malgré la diminution de leur nombre, les exploitations ayant de 50 à 100 hectares sont toujours les plus nombreuses, elles représentent près d'un tiers de l'ensemble.

Une installation pour un départ, où en est-on ?

Au début des années 2000, le papy-boom n'a pas eu l'impact que l'on attendait. D'après l'étude de l'Agence de services et de paiements (ASP), « *Démographie agricole : faut-il craindre le futur ?* »⁵, deux éléments expliquent cela :

- **L'augmentation limitée des sorties provient de la structure même des départs :** un tiers des chefs d'exploitation cessant leur activité ont moins de 55 ans. Ceux qui ont entre 55 et 64 ans ne représentent qu'un peu plus de la moitié des arrêts d'activité. Il y a donc un étalement des départs.

⁵ Etude ASP 2009, « *Démographie agricole : faut-il craindre le futur ?* »



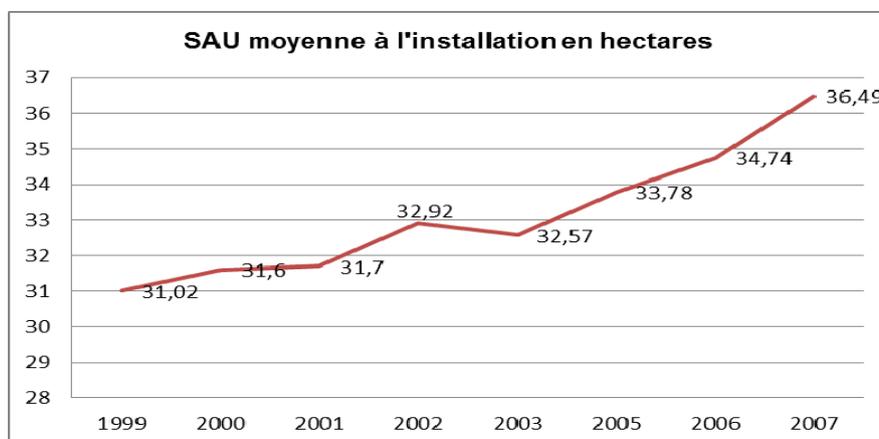
Source : Mutualité Sociale Agricole – Etude de l'ASP 2009

Nombre de cessations d'activité par tranche d'âge

Année	18 - 24 ans	25 - 34 ans	35 - 44 ans	45 - 54 ans	plus de 55 ans	Total
2006	135	1096	2707	3238	20641	27817
2007	112	976	2458	3202	19349	26097
2008	139	996	2242	3261	19125	25763
Total	386	3068	7407	9701	59115	79677

Source : observatoire national de données

- Au niveau des installations, **l'accroissement prévu s'est avéré limité du fait de l'augmentation importante de la surface agricole utile (SAU) par exploitation.** L'apport supplémentaire de terres libérées ne compense pas l'augmentation de la SAU moyenne à l'installation.



Source : Mutualité Sociale Agricole – Etude de l'ASP 2009

Le taux de renouvellement est de 60,1 % au niveau national en 2008. Nous sommes donc passés à un peu plus d'une installation pour deux départs. Ce taux oscille entre 49,5 % et 67,8 % suivant les régions (*voir annexe n°5*).

- **Un vieillissement de la population**

Les jeunes de moins de 35 ans

En 2007, sur l'ensemble des vingt-sept pays d'Europe, 6,1 % des agriculteurs ont moins de 35 ans (*voir l'évolution par rapport à 2003 en annexe n°2*). Avec 7,9 % d'agriculteurs de moins de 35 ans, la France est au-dessus de la moyenne européenne.

Agriculteur tout au long de sa vie ?

34,1 % des agriculteurs européens ont plus de 65 ans, avec des pays où quasiment la moitié de la population agricole est dans cette catégorie : Portugal (48,3 %), Italie (44,5 %). Cette situation pose réellement le problème du renouvellement des générations. 54,4 % des terres en Europe sont exploitées par des agriculteurs de plus de 45 ans.

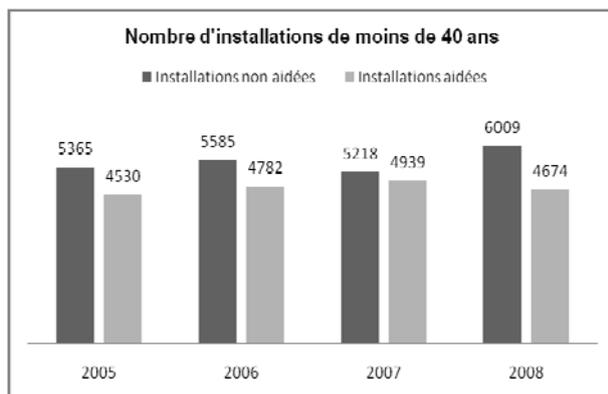
- **Un renouvellement des générations différent suivant les territoires et les productions**

L'évolution du nombre d'installations

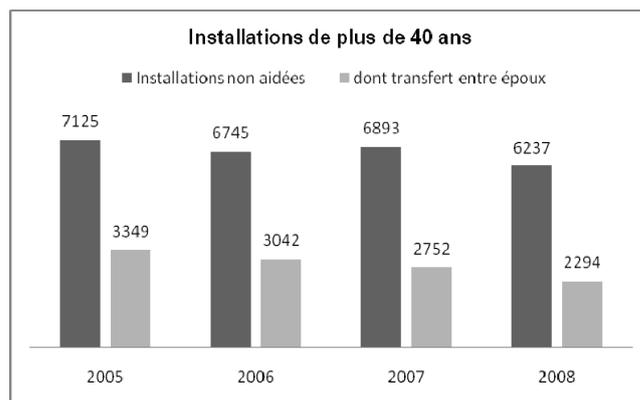
Après une légère augmentation en 2008, le nombre d'installations aidées a fortement diminué en 2009 et se stabilise quelque peu en 2010.



Source : DGPAAT (avis favorable CDOA)



Source : Observatoire de données, chiffres MSA



Source : Observatoire de données, chiffres MSA

Un peu plus de la moitié des installations totales de porteurs de projet de moins de 40 ans sont réalisées sans les aides.

Les raisons de l'installation sans les aides de l'Etat

Parmi ceux qui se sont installés sans les aides, en ayant moins de 40 ans, on constate que⁶ :

- 45 % n'ont pas la formation suffisante,
- 5 % s'installent sur une production non-éligible ou ont un revenu trop élevé ou trop faible,
- 29 % sont « des réfractaires aux aides. Les réfractaires purs et durs, qui refusent les engagements liés à la DJA ou estiment cette DJA non rentable, forment les $\frac{3}{4}$ de ce groupe. »,
- 10 % n'ont pas été informés de l'existence des aides. « Ces personnes ne se considèrent pas agriculteurs (éleveurs de chevaux, vigneron, ...) ou craignent la complexité des procédures. »,
- 11 % sont en réalité de futurs aidés (chefs d'exploitation qui s'apprêtent à demander les aides et qui remplissent déjà les conditions d'éligibilité ou sont en instance de les remplir).

Au total, 30 % des installations non-aidées réalisées annuellement pourraient à terme prétendre à une forme d'aide.

⁶ Etude ASP, « les agriculteurs non aidés : installation et devenir », décembre 2006

Le renouvellement des générations sur les différents territoires

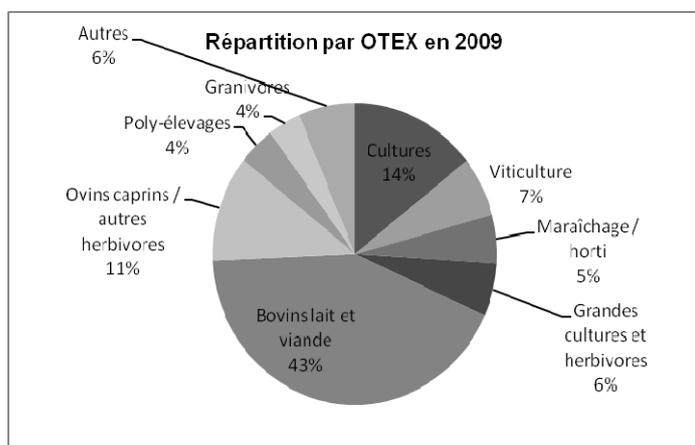
Le nombre d'installations est réparti de manière quasi équitable entre les zones de plaine ou les zones défavorisées et de montagne.

Zone d'installations en 2010 pour le territoire métropolitain	Répartition 2010 installations avec les aides de l'Etat	Ratio Zone géographique / superficie
Plaine	50,12 %	52 %
Défavorisée	26,65 %	25 %
Montagne	23,23 %	23 %
Zone de handicap spécifique		< 2%

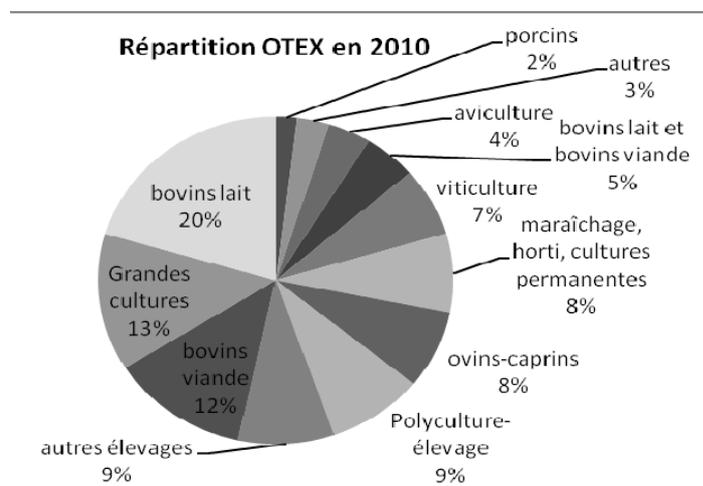
Source : Direction générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires

Un nombre d'installations très hétérogène selon les productions

Si les principales régions d'installations restent les mêmes que les années précédentes (Pays de la Loire, Bretagne, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées), on constate une réelle chute du nombre d'installations sur certaines productions.



Source : Observatoire national de données



Source : Direction générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires

- **L'exemple de la filière viande bovine⁷**

L'Institut de l'élevage a présenté les premiers chiffres d'une étude en cours de réalisation sur la filière viande bovine. Nous avons choisi d'aborder cet exemple pour montrer ce que pourrait être le renouvellement des générations de demain sur certaines filières.

Un ralentissement de la croissance des troupeaux

La croissance des troupeaux a été très forte entre 1990 et 1997 (11,5 vaches de plus en moyenne). Tandis qu'elle a ralenti lors de la période suivante (6 vaches de plus entre 2000 et 2007), et ce dans toutes les régions d'élevage. Cette pause s'est accompagnée d'une certaine désintensification, notamment dans l'Ouest de la France.

Un noyau dur assez constant

Si la taille des cheptels a augmenté au cours de ces vingt dernières années, le noyau dur (plus de 20 vaches nourrices) est resté assez constant en nombre d'exploitations (- 0,8 % par an). Il s'est maintenu essentiellement grâce aux reconversions du lait vers la viande bovine. Ainsi, sur la période 2000-2007, 3 900 éleveurs laitiers se sont reconvertis et gèrent désormais un cheptel allaitant de 45 vaches en moyenne, compensant 40 % des arrêts.

Déficit de jeunes éleveurs depuis 2000

Les installations dans la production de viande n'ont cessé de décroître depuis le début des années 1990, mais elles ont atteint un niveau particulièrement bas depuis une dizaine d'années. La part de chefs d'exploitation de moins de 40 ans diminue très vite : elle n'était plus que de 24% en 2007, contre 35 % au début des années 2000. L'Institut de l'élevage prévoit jusqu'en 2014 « *un vieillissement très marqué* » des chefs d'exploitation mais « *pas encore d'arrêts massifs* ». Le nombre d'exploitations devrait toutefois baisser de 1,7 % par an. Cela en considérant que, dans les zones concernées, les reconversions du lait vers la viande se poursuivront au même rythme que les années précédentes.

⁷ *L'élevage allaitant français à l'horizon 2015*, étude en cours de réalisation par l'Institut de l'Elevage, financée par FranceAgriMer

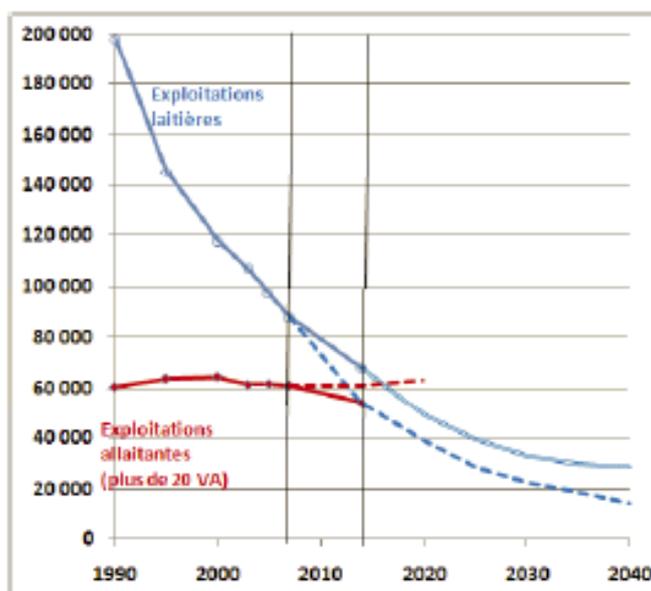
Déséquilibre fort après 2014

En revanche, après 2014, le déséquilibre entre le nombre de chefs d'exploitation sur le départ et le nombre d'éleveurs futurs candidats à l'agrandissement sera de plus en plus fort. Ces derniers, beaucoup moins nombreux, seront-ils capables de reprendre les capacités de production libérées par les cessations ? Jusqu'en 2014, la taille des cheptels du noyau dur ne devrait continuer à croître que de façon modérée (moins d'une vache par exploitation et par an) pour atteindre 65 vaches en moyenne.

Pour l'instant, la baisse du cheptel allaitant global a été évitée par la reconversion de producteurs laitiers vers la production de viande. Lors de leur reconversion, ces producteurs s'installent sur des troupeaux plus importants (45 têtes en moyenne). Le maintien du cheptel allaitant est donc lié à la conjoncture laitière.

Evolution du nombre d'exploitations laitières et allaitantes de plus de 20 vaches allaitantes, y compris projection tendancielle 2014 en trait plein.

Scénarios alternatifs (tirets)

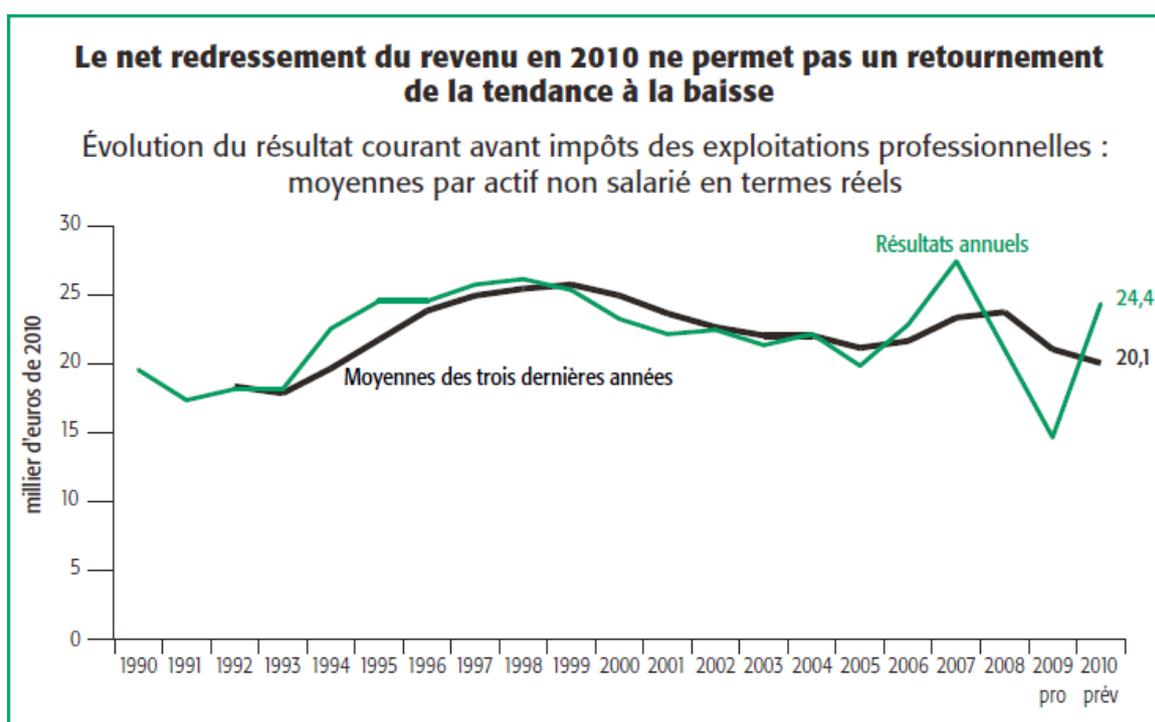


Source : Agreste enquêtes structures – traitement Institut de l'Élevage

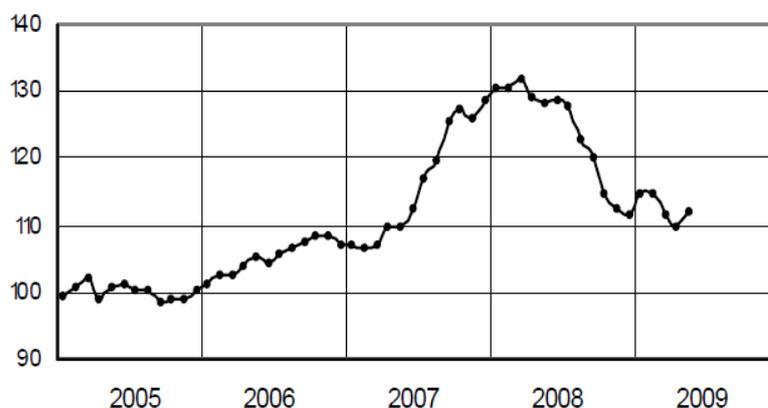
2. Un contexte difficile

- **L'instabilité du revenu**

La variabilité des revenus agricoles ne peut être niée. La forte hausse du revenu moyen des exploitations professionnelles en 2010 suit deux années de baisses cumulées de 46 % entre 2007 et 2009. Au total, le revenu 2010 demeure inférieur à celui de 2007. Cependant, ces tendances sont à nuancer selon les productions et les régions,



Indice des prix des produits agricoles à la production base 100 en 2005 - données corrigées des variations saisonnières



Il en est de même pour le prix de vente des produits agricoles à la production. Rédiger un Plan de développement économique sur cinq ans dans ces conditions est bien difficile pour un jeune agriculteur.

- **L'image du métier**

Le poids culturel de l'agriculture n'est plus celui d'il y a vingt ans. 80 % des français vivent en ville et la mémoire collective des citadins oublie peu à peu le monde agricole. De plus, le poids démographique des agriculteurs a fortement diminué. Le secteur primaire agricole ne représente plus que 2% de la population active. Mais ne soyons pas complètement négatifs. De nombreux citadins sont de retour à la campagne, et l'envolée de la vente directe sur les exploitations, le développement des Amap (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), le « consommer local »..., démontrent tout l'intérêt de certains citoyens pour l'agriculture, ou plus particulièrement pour leur alimentation. Agriculture et alimentation sont bien liées. On peut donc espérer que le métier d'agriculteur retrouve une image positive dans le cœur des français, en continuant notamment à le promouvoir au travers d'actions de communication et en leur faisant partager les enjeux.

3. Le foncier : un réel frein à l'installation

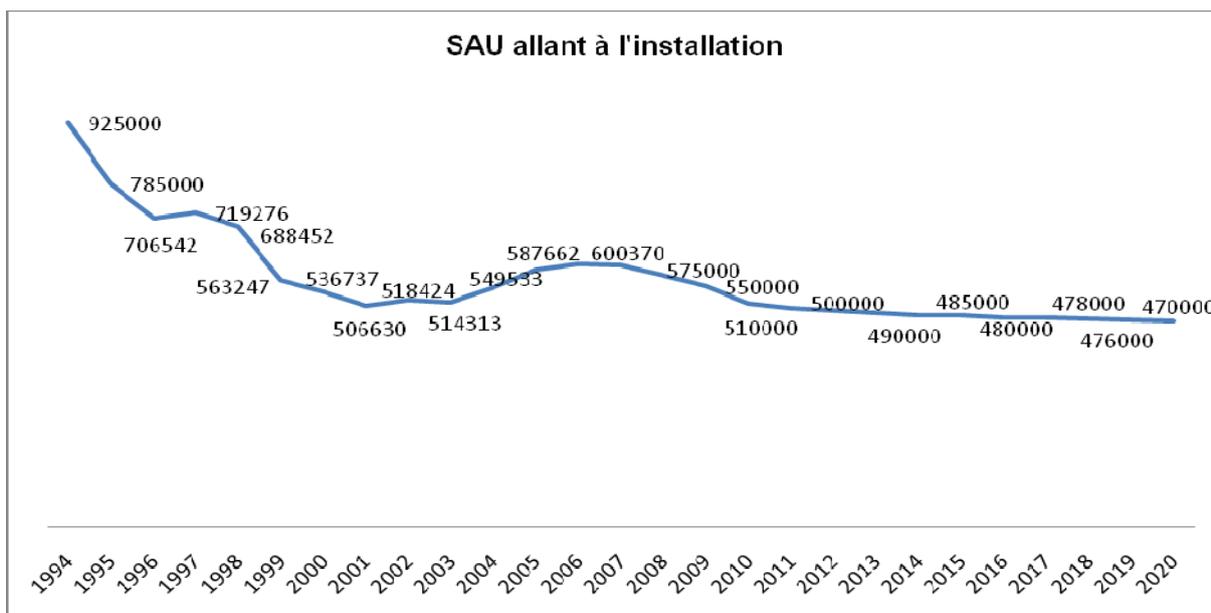
L'accès au foncier est le principal frein à l'installation d'un jeune. Les surfaces agricoles couvrent 54% du territoire français. Pourtant, année après année, cette part agricole diminue. Entre 1992 et 2002, les espaces agricoles se sont réduits de 850 000 hectares⁸. Seulement la moitié des terres libérées sont consacrées à l'installation, soit environ 500 000 hectares. 400 000 ha servent à l'agrandissement d'exploitations existantes.

Et cette tendance continue, voire s'accélère : entre 2005 et 2006, la diminution de la SAU a atteint 104 387 hectares. Entre 2007 et 2008, il s'agit d'un peu plus de 176 000 hectares⁹.

Le prix des terres disponibles ne cesse quant à lui d'augmenter.

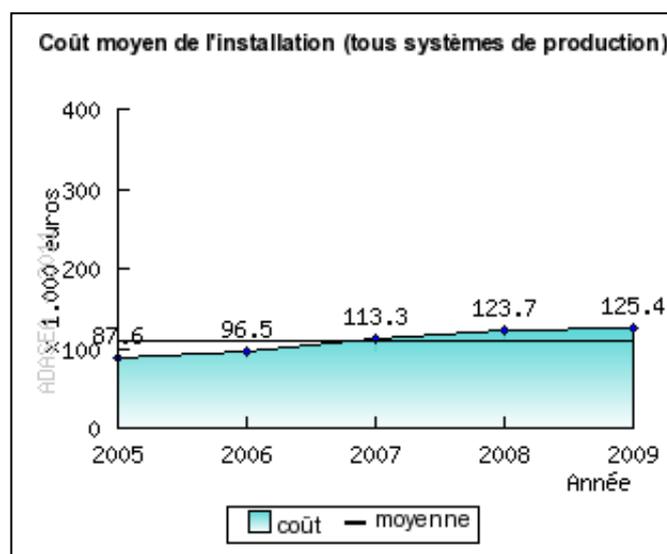
⁸ Source : étude de l'ASP - « Démographie agricole : faut-il craindre le futur ? », 2009

⁹ Source : FAO stats (données en ligne)



Source : Mutualité Sociale Agricole – Etude de l'ASP 2009

4. Des coûts moyens d'installation en augmentation



En installation individuelle - Source : Observatoire

Le coût moyen d'installation, tous systèmes de production confondus, en individuel, augmente au fur et à mesure des années. Il est également très différent d'une région à l'autre.

Coût moyen en 2009 (x 1000 euros)	Tous syst. de production	Grandes cultures	Bovins viandes	Bovins laits	Surface moyenne à l'installation (ha)		Tous syst. de production	Grandes cultures	Bovins viandes	Bovins laits	Surface moyenne à l'installation (ha)
Alsace	100.8	NC	NC	NC	57.5	Languedoc-Rous.	59	NC	89.3	NC	42.5
Aquitaine	NC	NC	NC	NC	29.2	Limousin	85.3	NC	100.4	NC	43.4
Auvergne	112.6	73.7	112.2	157.5	57.6	Lorraine	171.7	181.2	166.3	216.8	81.2
Basse-Normandie	181.3	337.5	90.1	229.9	68.8	Midi Pyrénées	NC	NC	NC	NC	43.7
Bourgogne	159.4	159.4	217.4	NC	70	Nord	316.9	382.6	NC	278.5	75.1
Bretagne	142.1	90.4	130.5	164.1	30.2	PACA	51.7	59.4	84.3	NC	31.8
Centre	196.5	211.7	266.2	NC	95.4	Pays de la Loire	107.4	NC	NC	NC	31..6
Champagne Ardenne	151.8	216.3	NC	NC	70.8	Picardie	NC	NC	NC	NC	76.8
Franche Comté	187.2	NC	171.6	244.9	51.5	Poitou Charentes	93.5	103.4	173.8	169.2	89.3
Haute-Normandie	101.3	203.5	116.1	299.3	70.8	Rhône-Alpes	101.7	47.1	121.8	133.7	NC
Ile-de-France	348.5	356.4	NC	NC	110.2						

En installation individuelle - Source : Observatoire

Conclusion

Le nombre d'installations continue à diminuer, même s'il se stabilise quelque peu ces deux dernières années. Certains constats sont inquiétants pour l'avenir :

- Le manque et l'impact du foncier sur les coûts de reprise ;
- L'instabilité des prix et donc du revenu ;
- Les filières qui installaient le plus ces dernières années voient leur modèle de régulation mis à mal, ce qui a pour conséquence une diminution du nombre d'installés ;
- La population agricole continue à vieillir et son renouvellement n'est pas garanti ;
- Des coûts à l'installation de plus en plus importants.

III. Comment continuer à installer demain ?

1. Des seuils à ne pas franchir pour continuer à installer demain

Le scénario le moins favorable établi par l'ASP¹⁰ se base sur une hausse de la SAU moyenne à l'installation de 1,5 ha par an. Un tel scénario aurait pour conséquence de voir la SAU moyenne passer à 57 ha en 2020 (elle était de 36,5 ha en 2006). Il aurait forcément pour effet de diminuer le nombre d'installations et de passer l'ensemble des installations, aidées et non aidées, à 10 000 dès 2015 et à seulement 8 500 en 2020. Cette dégringolade s'accompagnerait d'une baisse supplémentaire de 20 000 agriculteurs à l'horizon 2020. Le nombre total de chefs d'exploitation tomberait alors au niveau des 300 000 agriculteurs.

2. Le maintien d'aides financières à l'installation

Les avantages fiscaux et sociaux (abattement sur le revenu, exonération de la taxe foncière non bâti, exonération partielle des cotisations sociales) sont encore avantageux. Au vu du contexte d'installation aujourd'hui, on peut se demander si les autres aides n'arrivent pas à bout de souffle.

L'installation d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier : il faut désormais bâtir un véritable projet d'installation et ne pas hésiter à le faire évoluer ou à en créer un nouveau au cours de ses premières années d'installation. Les investissements n'ont plus lieu uniquement la première année, mais doivent pouvoir être réalisés tout au long de sa vie de chef d'exploitation. Les prêts bonifiés répondent-ils encore à cette nouvelle demande ?

De plus, les objets finançables par les prêts MTS-JA sont trop restrictifs et incohérents avec les projets d'aujourd'hui. Pour exemple, ne pas pouvoir racheter de matériels d'occasion avec ses prêts paraît en totale contradiction avec l'idée de limiter les coûts lors d'une installation.

¹⁰ Source : étude de l'ASP - « Démographie agricole : faut-il craindre le futur ? », 2009.

3. Un dispositif d'accompagnement qui montre encore de fortes fragilités

Rappel des objectifs initiaux du Plan de professionnalisation personnalisé (PPP)

Le rapport d'orientation 2006 de Jeunes Agriculteurs a lancé la mise en place d'un nouveau dispositif d'accompagnement pour l'installation avec les aides de l'Etat. Les objectifs étaient clairs : personnaliser l'accompagnement du jeune pour mieux prendre en compte ses compétences, son profil et son projet.

La mise en place du PPP est ambitieuse. Le parcours précédent fonctionnant depuis trente ans, il est au démarrage du projet difficile de faire entendre les nouveaux objectifs : « *Rompre avec le passé en proposant un accès au métier non pas basé sur les hectares mais sur les compétences du créateur d'entreprise* » (rapport d'orientation 2009).

Ne pas confondre « personnalisation » et « simplification »

Après deux ans d'existence, il faut se rendre à l'évidence : les objectifs initiaux du PPP ne sont pas remplis. Trop d'organismes, de représentants de départements, de porteurs de projet ont confondu « personnalisation du dispositif » avec « simplification du dispositif ».

Les résultats ci-dessous le prouvent.

	2009	2010	Total	% des PPP agréés
PPP agréé	5092	4221	9313	
PPP validé	3346	1925	5271	56,60
PPP agréé en complément du stage 21h	3657	3224	6881	73,89
Formation 1 jour	1015	2360	3375	49,05
Formation 2 jours	445	249	694	10,09
Formation 3 jours	511	207	718	10,43
Formation 4/5 jours	657	285	942	13,69
Formation 6/10 jours	867	113	980	14,24
Formation 11/20 jours	162	10	172	2,50

Source : *Direction générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires*

On constate que les conseillers PPP, certainement de manière très hétérogène entre département, prescrivent très peu de formations et de stages. Ils ont réduit le plan de formation du dispositif d'accompagnement au strict minimum, avec selon les cas :

- Une simple réalisation du stage 21 heures : plus de 25 % des PPP prescrits,
- Une journée de formation prescrite uniquement en complément du stage 21h : 49 % des PPP agréés,
- 90 % des nouveaux installés ne réalisent aucun stage sur des exploitations agricoles.

Un projet ne se construit pas en un jour. Il est normal qu'un travail important soit encore à faire pour améliorer le PPP. Tous les objectifs ne sont pas remplis, mais l'idée et l'outil sont là. Reste à l'améliorer en travaillant avec l'ensemble des intervenants agricoles qui gravitent autour de l'installation.

4. Le projet JA pour la Politique agricole commune 2014-2020

Pour anticiper la réforme de la Politique agricole commune de 2014, Jeunes Agriculteurs a d'ores et déjà établi des propositions. Ce projet est un outil pour le Renouveau des générations en agriculture. Il comprend quatre axes incontournables :

- **Faire de la diversité un atout économique.** Jeunes Agriculteurs encourage la diversité des productions agricoles à travers deux types de mesures :
 - Des mesures incitatives à la diversité « agronomique » (soutien aux légumineuses et aux protéines végétales, aide à la valorisation de l'herbe, etc.) ;
 - Des mesures territorialisées pour accompagner des projets innovants et collectifs : création de nouvelles filières ou de nouveaux débouchés.

- **Etre acteur pour dynamiser les filières et les territoires.** Jeunes Agriculteurs souhaite que la Pac favorise le rôle des agri-acteurs au travers de trois types d'actions :

- Maintenir et développer des outils de gestion des marchés et des risques pour apporter de la stabilité au revenu des agriculteurs ;
 - Renforcer le poids des producteurs au sein de la chaîne alimentaire ;
 - Soutenir les cultures énergétiques et financer des projets de développement local autour de l'activité agricole.
- **Innover pour gagner en compétitivité.** Pour Jeunes Agriculteurs, la Pac doit stimuler la compétitivité par :
 - Le renforcement des contrôles sur les produits importés et une meilleure coordination des Etats membres pour pallier les distorsions de concurrence ;
 - Le soutien aux projets innovants ciblés sur les énergies renouvelables ou nouveaux débouchés.
- **Former et installer pour accompagner les entrepreneurs de demain.** Pour Jeunes Agriculteurs, la Pac doit afficher sa priorité au Renouvellement des générations en agriculture avec :
 - Une politique ambitieuse d'installation des jeunes agriculteurs dans toute l'Europe : développement du dispositif installation, mesures facilitant la reprise d'exploitations par les jeunes, communication sur le métier d'agriculteur, programmes d'échanges entre jeunes agriculteurs européens... ;
 - Un soutien renforcé à l'investissement pour les jeunes ;
 - Un renforcement des dispositifs de formation : création d'un centre européen de formation, majoration des aides à l'investissement conditionnée à la formation, etc.

Jeunes Agriculteurs a bon espoir que la part de cofinancement possible par l'Union européenne augmente, ce qui pourrait permettre d'obtenir des enveloppes supplémentaires pour répondre aux besoins du projet Pac.

Conclusion

Un travail est à réaliser pour lever les freins et renforcer les outils existants comme :

- Le Plan de professionnalisation personnalisé (PPP) ;
- Le projet JA pour la Pac 2014-2020 ;
- Les aides financières à l'installation ;
- La force d'expertise et de proposition Jeunes Agriculteurs.

Ce constat a soulevé des **questions auxquelles nous devons répondre** dans la suite de ce rapport :

- Quels modèles d'installations envisageons-nous pour demain ?
- Comment faciliter l'accès au foncier et améliorer sa gestion ?
- Comment améliorer le dispositif PPP pour le recentrer sur les objectifs initiaux ?
- Les aides financières actuelles sont-elles encore adaptées aux nouveaux profils d'installation et aux modèles que nous souhaitons pour demain ?

2^e partie : Quels modèles d'installations et d'agricultures pour JA demain ?

I. Des agricultures économiques, publiquement reconnues

Les installations de demain ne peuvent se réaliser sans un revenu décent et une reconnaissance pour les agriculteurs. Il nous faut retrouver des prix rémunérateurs pour continuer à renouveler les générations. Cela passe par une meilleure organisation des filières permettant un regroupement de l'offre et une contractualisation collective, mais aussi par un renforcement et un maintien des outils de régulation (prix d'intervention, droits de plantation, droits à produire...). Cela passe aussi par une optimisation des investissements de départ, par une vraie prise de conscience par l'agriculteur de son mode de commercialisation et par une augmentation de la technicité des exploitations. Une véritable professionnalisation du chef d'entreprise est également nécessaire, comme nous le verrons dans la troisième partie de ce rapport. L'installation de demain doit se faire sur des exploitations viables, vivables et transmissibles.

1. Des prix rémunérateurs indispensables

Préalable à toute création d'entreprise agricole : des prix rémunérateurs qui garantissent le revenu de l'agriculteur.

- **Définir sa demande**

Répondre à la demande de l'ensemble régional

Pour être moins dépendants des fluctuations des marchés, les installés de demain doivent étudier la demande avant de produire. Il s'agit dans ce sens de développer les échanges agricoles durables. « *Pour Jeunes Agriculteurs, la sécurité alimentaire passera d'abord par une production agricole locale puis par le développement d'échanges agricoles qui soient durables* » (Rapport d'orientation JA 2007).

Chaque ensemble régional¹¹ doit organiser son agriculture. L'agriculteur doit produire en fonction des besoins du marché de son ensemble régional, en tenant compte des particularités de son territoire. Avant même de mettre en place une contractualisation, il faut donc définir la demande et l'organiser au sein des filières.

Une gouvernance à établir

Pour aider les porteurs de projet à formaliser cette demande, il faut des décideurs. Jeunes Agriculteurs réitère l'idée de mettre en place une Organisation mondiale agricole (OMA). Elle sera l'instance décisionnelle chargée d'édicter les principes de régulation et d'organisation que devront appliquer les instances internationales.

A l'échelon européen, le fonctionnement doit être le même. L'instance décisionnelle doit avoir autorité pour apporter des rééquilibrages entre offre et demande dans l'objectif de stabiliser les marchés.

Des outils efficaces doivent être mis en place en parallèle :

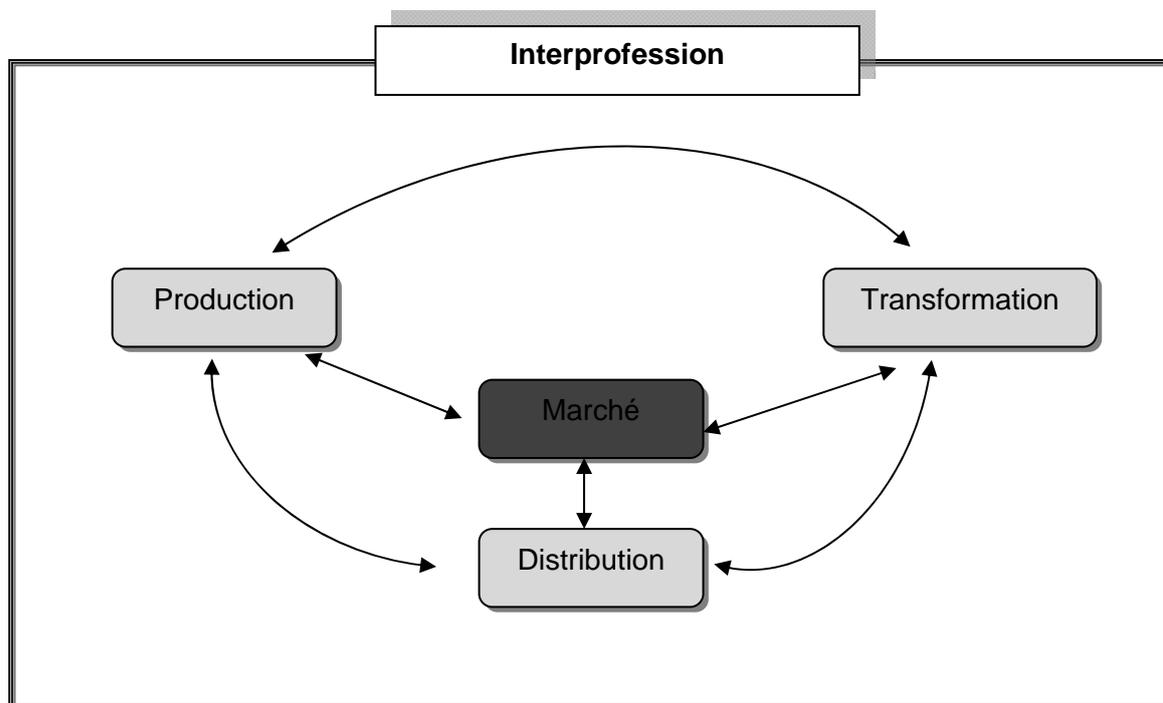
- **Un observatoire européen de l'offre et de la demande** : il permettra une réelle transparence sur l'état du marché et la connaissance des réels besoins de l'ensemble régional ;
- **Une harmonisation des contrôles douaniers européens** : « *Jeunes Agriculteurs demande la création d'une « Eurodouane », corps de douane européen indépendant pour assurer le contrôle aux frontières à la place des douanes nationales qui l'opèrent actuellement. Il s'agit notamment d'éviter qu'un produit soit contrôlé selon les règles qui ne sont pas celles du pays où se fera sa consommation.* » (Rapport d'orientation JA 2008) ;
- **Une affirmation de la préférence communautaire** : l'Europe ayant des normes environnementales et sanitaires qui lui sont propres, il est primordial et utile qu'elle se positionne pour une préférence communautaire sur toutes les denrées.

¹¹ Définition de « l'ensemble régional » dans le rapport d'orientation 2001 : voir annexe n°3

- **Organiser les échelons entre eux pour répondre à la demande**

Stratégie

Il s'agit pour la filière de pouvoir s'organiser pour répondre à des segments de marché bien définis. Les différents échelons (producteurs, transformateurs, distributeurs) doivent travailler en commun pour répondre à un même objectif : coller à la demande du marché. En s'orientant vers un objectif commun, le rapport de force est amoindri puisque les intérêts de chacun sont convergents. Cette organisation doit être discutée au sein d'interprofessions régionales dans l'ensemble régional.



Le regroupement de l'offre est indispensable

- pour être force de proposition dans la construction des prix ;
- pour maintenir et développer la solidarité entre les producteurs et limiter une concurrence destructrice.

Le regroupement de l'offre peut prendre plusieurs formes, la coopérative étant la forme la plus aboutie d'un point de vue juridique. Nous rappelons à leur sujet qu'il faut qu'elles développent des unions commerciales entre elles pour mutualiser la commercialisation afin de peser sur le marché et d'éviter qu'elles se fassent concurrence au détriment du prix (*Rapport d'orientation JA 2010*).

Les organisations de producteurs (OP) doivent aussi se développer pour peser dans la négociation du contrat face aux transformateurs. L'OP avec transfert de propriété est efficace car elle permet de massifier l'offre. Le transfert de propriété permet aussi de responsabiliser les producteurs vis-à-vis de leur engagement dans une structuration durable de l'offre. Aussi, nous réaffirmons la nécessité que toutes les OP doivent se fixer comme objectif d'aboutir au transfert de propriété systématique de la matière produite par chacun de ses producteurs (*Rapport d'orientation JA 2010*).

La contractualisation doit être un outil au service des producteurs

La contractualisation est l'outil qui doit donner plus de visibilité aux producteurs, mais pour cela, elle doit être impérativement réalisée dans un cadre collectif.

La contractualisation collective, en instaurant obligatoirement un lien entre le prix et les coûts de production, permet de garantir une marge stable, rémunératrice pour le producteur et un prix stable et acceptable pour le transformateur. Dans un contexte de forte volatilité, la contractualisation implique, par principe, d'accepter l'idée de ne pas pouvoir bénéficier de la totalité d'une hausse des cours en cas de marchés haussiers, tout en bénéficiant d'une garantie de prix à la hauteur de ses coûts de production, sans oublier la rémunération du travail, en cas de marchés baissiers.

La négociation du contrat avec chaque transformateur doit être réalisée par l'organisation de producteurs (OP) au nom de l'ensemble.

La contractualisation doit être collective et non individuelle pour limiter la vulnérabilité du producteur et favoriser aussi la mise en place d'actions et de projets solidaires en faveur de l'installation (réserves de volumes dans le secteur laitier par exemple).

Des outils de régulation indispensables

Depuis plusieurs années, nous observons que l'ensemble des filières agricoles a été déstabilisé. Le libéralisme à tout va montre ses limites, c'est pourquoi nous voulons conserver des outils de régulation adaptés à nos différentes productions, comme par exemple les droits de plantation, les quotas laitiers ou betteraviers. Nous souhaitons conserver ces outils pour permettre une gestion cohérente de nos filières.

Des projets et des travaux en cours pour concrétiser ces deux priorités

Si l'on prend l'exemple de la filière viande bovine ou de la filière laitière en France, l'organisation économique à travers le regroupement de l'offre est une urgence et une nécessité. Le maillon production est trop atomisé pour qu'il puisse peser face aux entreprises d'aval très concentrées et dans une situation quasi monopolistique. Jeunes Agriculteurs prône la mise en place de groupements de producteurs (quand ils n'existent pas), d'unions de groupements à l'échelle la plus pertinente ou de toute autre forme d'organisations collectives qui permet une mise en marché de la production aux mains des producteurs. Ces organisations collectives pourraient alors se diviser en plusieurs secteurs en capacité de passer des accords ou contrats collectifs avec les transformateurs, sous forme d'accord de branche par exemple, en fonction des types de débouchés : produits de grande consommation, produits de « terroir », produits destinés à la restauration collective, etc. Les contrats mis en place seraient ainsi négociés collectivement et sur la base d'indicateurs de coûts de production et de valorisation. Pour la viande bovine, une caisse de sécurisation de la marge engraissement, alimentée par les différents opérateurs de la filière, doit pouvoir aussi être créée afin d'assurer une meilleure sécurité, stabilité et visibilité pour les producteurs, en particulier pour les nouveaux installés.

Sur les contrats plus particulièrement, des spécificités « jeunes » doivent être reconnues en y intégrant des clauses adaptées aux projets des nouvelles exploitations : un accès facilité et réellement non marchand, une durée assez longue, un prix sécurisé. Dans le même sens, nous préconisons une clause de cessibilité dans ces contrats.

Vers des nouvelles formes de partenariats pour installer des porteurs de projet

D'autres secteurs d'activités artisanaux, étroitement liés aux producteurs sont aussi (ou ont été) confrontés à la problématique du renouvellement des générations. C'est le cas, par exemple, du secteur de la boucherie-charcuterie-traiteur (20 000 entreprises en France). La mise en place de programmes facilitant la reprise de commerce et l'accompagnement des futurs repreneurs a permis une augmentation du nombre de jeunes aujourd'hui en formation (8000 actuellement).

L'élaboration de programmes d'installation et d'accompagnement en commun avec des secteurs d'activité à forte valeur ajoutée telle que la boucherie artisanale pourrait permettre de redynamiser certains territoires ou réduire la « distance » entre consommateurs et producteurs. Un projet du type « un éleveur installé = un boucher installé » pourrait ainsi voir le jour et bénéficier de multiples soutiens nationaux et régionaux, privés et publics.

Ce type de projet ne doit cependant pas perdre de vue la dimension collective et solidaire de l'agriculture défendue par Jeunes Agriculteurs en engageant dans cette démarche un maximum de producteurs dans un cadre de contractualisation collective (une charte par exemple) avec l'ensemble d'un secteur.

2. Différents modèles d'exploitations selon les territoires et les productions

Selon les Français, il faudrait choisir son camp : soit l'agriculture biologique, soit l'agriculture conventionnelle, soit la production de masse, soit la vente directe. Les modèles ne peuvent pas être opposés parce qu'ils sont bien complémentaires. Toutes les agricultures doivent être reconnues, défendues et soutenues et tous les types d'installations doivent être appuyés à partir du moment où les exploitations sont « viables, vivables et transmissibles ».

- **Différents circuits de distribution à adapter aux demandes du territoire et des productions**

Dans son projet d'installation ou de reprise, le porteur de projet doit impérativement se soucier de la manière dont il commercialisera ses produits. Différents circuits de distribution existent suivant sa production, son territoire, ses compétences propres, etc. C'est la combinaison des différents outils qui fait la force et la durabilité d'une exploitation. Arrêtons-nous ici sur deux exemples, même s'ils ne représentent pas l'exhaustivité des circuits de distribution existants.

Les circuits courts

Le rapport d'orientation JA 2010 l'a montré, les circuits courts sont une opportunité pour l'agriculture : « *Les circuits courts peuvent permettre au producteur de capter plus de valeur ajoutée en allant plus loin dans la chaîne de valeur (transformation, commercialisation), mais aussi de mieux maîtriser cette valeur ajoutée. (...) Concernant l'installation en agriculture, ces projets sont d'autant plus intéressants que leur logique de valorisation des produits leur permet de dégager plus de valeur à l'hectare. Finalement, ils créent plus de valeur ajoutée à surface égale et donc plus d'emplois agricoles. (...) De plus, ces systèmes sont une alternative à l'agrandissement. Ils sont moins fragiles à la volatilité des cours mondiaux et s'inscrivent dans une démarche de développement durable en favorisant le tissu local.* »

Par exemple, la vente directe se développe, la demande des consommateurs étant de plus en plus importante. Si ce mode de commercialisation est intéressant, il faut veiller à ce qu'il ne crée pas une trop forte concurrence entre producteurs, et n'implique pas une diminution du prix des produits dans l'optique de « vendre toujours moins cher que son voisin ». Là encore, une organisation collective est nécessaire. *« Il faut développer la mutualisation des compétences, des connaissances, des moyens, des coûts, des risques, sur ces projets. Le collectif doit être au cœur du fonctionnement de ces projets. Les points de vente collectifs sont l'illustration de l'intérêt des démarches de groupe pour ces projets. Ils reposent sur une diversité de produits rassemblés en un point qui propose une gamme alimentaire complète. » (Rapport d'orientation JA 2010).*

L'exportation

Au-delà de la simple exportation de nos produits ou matières premières, Jeunes Agriculteurs propose de :

- Pousser à l'implantation de filiales de distribution de nos coopératives et de nos organisations de producteurs à l'étranger pour faire connaître nos produits et faciliter leur valorisation en étant sur place. Il est important que les adhérents s'impliquent dans la gestion de celles-ci. Cette implantation doit se faire par le biais de nos coopératives, au sein desquelles nous devons conserver une maîtrise importante.
- D'exporter la culture gastronomique française, déjà mise en valeur à travers son inscription au patrimoine immatériel mondial de l'Unesco, pour donner envie de consommer les produits français à l'étranger. Il peut s'agir de mettre en place des partenariats avec de grands restaurateurs et des distributeurs français présents à l'étranger. Par ailleurs, la Sopexa, qui a pour but de promouvoir les produits français, doit être réinvestie par la profession, et servir au mieux l'image de l'agriculture et de la gastronomie française.
- Suivre les règles qui seront définies au sein de l'OMA afin de respecter un équilibre du marché mondial.

- **Projets innovants pouvant être créateurs de valeur ajoutée et/ou de qualité de vie**

Les projets innovants font partie intégrante des installations de demain. Un projet innovant peut se définir :

- Par la recherche de nouveaux débouchés : valeur ajoutée, circuits courts, développement du web... ;
- Par les coûts de production qu'il induit : recherche innovante d'allègement des coûts de production par exemple ;
- D'un point de vue agronomique par rapport à son territoire ;
- Ou encore par la recherche de nouvelles organisations ou process visant une meilleure qualité de vie.

« La valeur ajoutée n'est pas un dû. Elle se conquiert. Pour cela, le rôle de l'agriculteur, à l'échelle individuelle et collective, est central. Il se doit d'être acteur. Ce rôle, il doit le jouer à la fois dans sa filière mais aussi dans son territoire. C'est à cette condition qu'il peut trouver ou créer de la valeur ajoutée et en maîtriser la gestion » (Rapport d'orientation 2010).

Valoriser des projets à travers les trophées de l'installation

La démarche « Les trophées de l'installation », a été initiée il y a plus d'un an par la Fédération nationale des producteurs de fruits (FNPF), en association avec Jeunes Agriculteurs. Elle a pour but d'identifier et de mieux connaître des jeunes porteurs de projets de la filière. Cette initiative permet de valoriser leur projet et permet d'avoir des exemples dans la communication que nous pouvons faire auprès du grand public, des partenaires agricoles et des jeunes en formation.

Dans un deuxième temps, ces trophées de l'installation permettent d'obtenir des données économiques et techniques sur des projets innovants ou sur des filières où des manques persistent encore.

Ces trophées de l'installation doivent être rapidement étendus à toutes les filières pour :

- devenir une véritable base de données, en termes économique et technique, nous permettant une analyse plus fine des filières ;
- développer une liste de profils qui pourra faciliter notre communication.

- **Regroupement des outils**

Tracteurs, bâtiments, cheptels... quels sont les moyens de production dont nous aurons nécessairement besoin d'être propriétaires pour pouvoir être considérés comme agriculteurs demain ?

La démarche collective

L'installation sur certaines filières nécessite des apports de capitaux importants. Le regroupement des outils peut permettre de les diminuer. Evidemment, il ne doit pas engendrer la mise en place de structures d'exploitation massives, qui ne pourraient plus être transmissibles. Mais, cela peut être un bon moyen de diminuer les investissements de départ. De plus, il permet le travail en commun, qui contribue à la vivabilité des exploitations : « *Agriculteur isolé, agriculteur en danger (...) Aussi l'organisation collective constitue une ressource essentielle de la valorisation et de la pérennisation d'une activité* » (Rapport d'orientation JA 2010).

L'exemple des Coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma)

La Cuma est une alternative pour diminuer les investissements sur les exploitations. « *Etre cumiste est un acte militant. S'organiser autour de matériels agricoles, c'est d'abord résister et lutter pour ne pas disparaître* »¹².

D'autre part, les Cuma ont un autre atout : l'esprit collectif qui permet d'échanger entre plusieurs personnes sur un même territoire. La discussion peut permettre de réfléchir à des moyens d'innover sur son exploitation. « *Réfléchir à l'utilisation du matériel conduit inévitablement à se pencher sur l'équilibre des exploitations, l'organisation du travail, les modes de production et sur les productions elles-mêmes* »¹³. Les Cuma peuvent répondre à des enjeux sur l'innovation sociale et organisationnelle. Ainsi, les fédérations de Cuma s'orientent de plus en plus vers le développement agricole. Jeunes Agriculteurs soutient la démarche de professionnalisation des Cuma qui est en cours et souhaite l'accompagner. A l'instar de ce qui est mentionné dans la charte JA/Cuma, Jeunes Agriculteurs incite les jeunes installés à se rapprocher de leur Cuma locale pour intégrer celle-ci, d'une part en tant qu'utilisateurs, et d'autre part en tant que responsables ou futurs responsables dans leur organisation.

¹² *Que sont les Cuma ?* Jean-Pierre Carnet, 2005

¹³ *Ibid.*

3. Des moyens de production modernes et adaptés

L'agriculture de demain doit continuer à produire efficacement, mais pour cela les agriculteurs doivent poursuivre les améliorations de leurs pratiques concernant l'utilisation de l'eau, la biodiversité, la protection des sols, la maîtrise de l'énergie... Pour produire autant, voire plus et mieux, la recherche est primordiale pour accompagner les agriculteurs dans le développement de nouvelles techniques et d'outils technologiques. Cette approche doit concerner à la fois les productions animales et les productions végétales.

- **Se réapproprier l'agronomie**

L'agronomie, une compétence indispensable pour créer son entreprise demain

Les recherches récentes réalisées sur l'utilisation des produits phytosanitaires montrent que, si l'Etat veut réduire, si possible, de 50 % leur utilisation (engagement du Grenelle de l'environnement), il faut changer de système de production et utiliser toutes les avancées génétiques. Il faut une connaissance agronomique plus importante de la part des agriculteurs : « *une connaissance fine de l'écosystème cultivé dont toutes les composantes et leurs interactions doivent être prises en compte : sol, pathogènes, mauvaises herbes, mais aussi faune auxiliaire pour combattre les ravageurs* »¹⁴.

L'agronomie doit devenir une composante indispensable de la formation initiale des agriculteurs. L'optimisation de l'usage des intrants participe aux performances de l'exploitation, à la santé des agriculteurs, à la préservation de l'environnement et à la qualité sanitaire des produits. Le développement des connaissances agronomiques de l'agriculteur a donc un intérêt environnemental et surtout économique.

Un exemple : l'agriculture en semis sous couvert

Là où elle peut être employée, l'agriculture sans labour vise à préserver, à améliorer et à utiliser plus efficacement les ressources naturelles grâce à une gestion intégrée des ressources en sols et en eau, des ressources biologiques disponibles et d'intrants extérieurs. Elle peut contribuer à la conservation de l'environnement ainsi qu'à une production agricole plus élevée et durable. On peut également la considérer simplement comme une agriculture utilisant les ressources de manière efficace et rationnelle.

¹⁴ Pour une agriculture compétitive plus économe en pesticides, Inra magazine, février 2010

Cette technique de semis sous couvert maintient de manière permanente ou semi-permanente une couverture végétale. Cette couverture assure une protection physique contre les agressions du soleil, de la pluie et du vent, et procure la nourriture indispensable aux organismes du sol. Les micro-organismes et la faune du sol remplissent la fonction de travail de la terre et d'équilibrage des éléments nutritifs.

Un retour à la zootechnie

L'alimentation des animaux représente un poste de dépense important sur lequel des marges de progrès existent. La valorisation de l'herbe avec des légumineuses fourragères et des prairies multi-espèces peut être une opportunité dans certaines zones, mais elle se heurte encore à des difficultés techniques. La recherche doit donc permettre de parvenir à une autonomie alimentaire sur tous les territoires. En parallèle, le travail de sélection génétique doit se concentrer sur des points primordiaux comme la fertilité, le rendement en production, l'adaptation des races à leur milieu et la facilité de mise-bas. Par ailleurs, il semble indispensable que l'ensemble des éleveurs se réapproprie la gestion des schémas de sélection de type « Herd Book ».

- **Des moyens à mettre en œuvre pour développer la recherche**

La recherche est indispensable au développement des agricultures. L'agriculture ne peut pas faire évoluer ses pratiques sans la réalisation d'études préalables. La recherche coûte cher, néanmoins elle fait partie intégrante des agricultures de demain. Des moyens financiers doivent donc être débloqués. Un financement européen doit être mis en place, en dehors de la Pac.

Il faut également recentrer les missions de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) sur l'ensemble des productions. Nous devons aussi mettre en œuvre des moyens pour vulgariser les résultats de la recherche auprès des agriculteurs. Il peut s'agir de mettre en place des fermes relais sur chaque région naturelle. Pour cela, renforçons les outils existants (fermes expérimentales, chambres d'agriculture, groupes de développement (GDA), instituts techniques...).

- **Un besoin d'harmonisation réglementaire**

Trop de discordances sur les réglementations environnementale, sociale et fiscale existent entre la France, l'Europe et le reste du monde.

- Une préférence communautaire, fondement de l'Union européenne, est donc indispensable car ses produits alimentaires sont reconnus pour leur sécurité sanitaire. Il faut donc un retour à une véritable politique agricole commune. Pour cela, la transcription en droit national des directives européennes doit être encadrée pour faciliter l'harmonisation intra-communautaire. De plus, les évolutions réglementaires doivent faire l'objet d'études préalables à leur mise en application afin d'anticiper leurs diverses conséquences ;
- Une harmonisation entre l'Union européenne et le reste du monde : les accords internationaux doivent prévoir les écarts réglementaires, mais aussi sociétaux qui existent entre les pays. Un produit importé doit être en règle avec la réglementation, sinon une taxe sera appliquée pour non-respect de cette réglementation.

Conclusion

Pour permettre une agriculture durable demain, elle doit se réfléchir en termes économiques au préalable de toutes autres questions par :

- Des **prix rémunérateurs**, indispensables pour des exploitations viables demain ;
- Différents **modèles d'exploitation** suivant les territoires, les productions et les marchés ;
- Le **développement de la recherche agronomique** et sa vulgarisation auprès des producteurs ;
- L'**harmonisation européenne** des pratiques et des règles notamment en matière d'environnement.

II. Des outils pour répondre aux modèles d'installation de demain

L'agriculteur de demain doit se focaliser sur sa production et sur l'économie de son exploitation. Dans l'objectif de limiter les investissements de départ et permettre de dégager du revenu, l'agriculteur ne sera plus forcément propriétaire individuellement de son terrain ou de ses outils de production (tracteurs, ...).

La diversité des territoires et des projets des candidats à l'installation demande de pouvoir répondre à différents modèles d'agriculture. Il faut donc pouvoir répondre demain :

- **A des modèles d'agriculture nécessitant de petites surfaces ;**
- **A des agricultures ayant besoin de surfaces importantes ;**
- **A des agricultures ayant besoin de capitaux importants** pour l'achat de cheptel, etc.

1. Un foncier accessible à tous

On le voit, les agriculteurs sont de moins en moins propriétaires du foncier et s'installent majoritairement en fermage. En 2007, 77% de la SAU est exploitée en fermage et métayage, contre 66% en 2000. Le mode de faire valoir indirect se développe et reste une bonne alternative pour limiter l'achat de foncier par le jeune. Cependant, de nombreux freins sont encore à lever.

- **Revenir sur le fonctionnement du contrôle des structures**

La loi de janvier 2006

A la suite de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, les moyens de contourner le contrôle des structures sont nombreux, certains mouvements de foncier n'étant plus étudiés en Commission départementale d'orientation agricole (CDOA). C'est pourquoi Jeunes Agriculteurs réitère la demande faite dans son rapport d'orientation 2009 : *«Le contrôle des structures doit retrouver sa vocation initiale : favoriser l'installation des jeunes agriculteurs. Pour cela, il est indispensable de mettre en place des critères de contrôle plus restrictifs, notamment sur les montages sociétaires, pour limiter les dérives constatées actuellement ».*

Aux montages sociétaires, s'ajoute aujourd'hui la question de la reprise des biens familiaux qui doit être soumise au même contrôle.

Il ne faut pas hésiter à revenir en arrière pour que le contrôle des structures, comme lors de son instauration dans les années 1960, constitue réellement un outil important de régulation du foncier et d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. Par exemple, il faudrait exiger de soumettre toute reprise de terre au contrôle des structures à partir du premier hectare.

Réaffirmer les priorités d'attribution dans les Schémas directeurs départementaux des structures (SDDS)

Il est essentiel que dans chaque département les priorités d'attribution soient clairement identifiées et appliquées avec, dans l'ordre :

1. Les nouveaux installés avec les aides nationales : ces installations sont un gage de pérennité et doivent donc être privilégiées par rapport aux installations non aidées ;
2. La confortation de jeunes agriculteurs installés avec les aides nationales, depuis moins de cinq ans ;
3. Les nouveaux porteurs de projet, installés sans les aides.

Lorsqu'un arbitrage est nécessaire entre plusieurs dossiers sur une même priorité, il est possible de se référer à une grille d'équivalence, définie au niveau départemental, qui comprend les critères suivants :

- Les projets innovants ;
- La pluriactivité (Agriculteur à titre principal, agriculteur à titre secondaire) ;
- SAU et droits à produire par exploitant de moins de 55 ans ;
- SAU et droits à produire par actif ;
- La situation familiale.

D'autres critères peuvent être établis en fonction des problématiques locales.

- **Se doter de moyens pour contrôler l'application des Schémas directeurs départementaux des structures (SDDS)**

Etre en capacité de contrôler l'application effective des SDDS doit être un objectif. Nous proposons de généraliser une pratique existante dans certains départements : les surfaces déclarées à la PAC d'une année n peuvent être contrôlées avec les surfaces de l'année n+1, pour vérifier si les demandes d'autorisation d'exploiter sont bien respectées. De la même façon, quand une demande d'attribution de droit à produire est faite, il s'agit, pour la Direction départementale des territoires (DDT), de vérifier que l'exploitation est en règle vis-à-vis du SDDS. Il est également nécessaire de munir l'administration de moyens législatifs, humains et financiers adéquats pour faire réellement respecter ce schéma départemental des structures.

- **La Safer, des missions à préciser et des outils disponibles**

Revenir aux fondamentaux de la Safer

Créée en 1960 par la profession agricole, la Safer doit être pilotée par des agriculteurs. Nous sommes membres fondateurs et devons remettre, le cas échéant, nos outils sur les rails ou leur rendre leur vocation première. La Safer n'est pas une « agence immobilière », c'est une structure créée par les agriculteurs eux-mêmes qui se doit de répondre à leurs attentes. Nul besoin de créer de nouveaux outils pour gérer le foncier. La Safer existe, à nous d'être présents pour la faire fonctionner comme nous le souhaitons.

Pour rappel, la mission première de la Safer est « *d'améliorer les structures foncières par l'installation ou le maintien d'exploitations agricoles ou forestières, par l'accroissement de la superficie de certaines exploitations agricoles ou forestières, par la mise en valeur des sols et, éventuellement, par l'aménagement et le remaniement parcellaires.* »¹⁵ Les Safer ne peuvent avoir de buts lucratifs.

Les Safer, premier lieu de gestion du foncier

Pour éviter des frais de dossier trop importants, un financement spécifique doit être mis en place pour faire vivre l'outil Safer. Jeunes Agriculteurs souhaite qu'une part de la Taxe spéciale d'équipement (TSE) soit reversée à la Safer pour lui permettre d'assurer ses missions de service public. Ainsi, elles n'auraient plus besoin d'augmenter leur chiffre d'affaires pour y répondre.

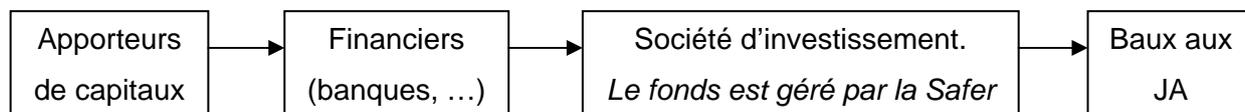
¹⁵ Extrait du code rural

D'autre part, les collectivités territoriales doivent accepter de travailler directement avec les Safer. Certaines le font déjà. Il reste à étendre ce partenariat à d'autres. Il faut éviter que les Etablissements publics fonciers (EPF) prennent les missions des Safer, dans un souci de limiter au maximum l'artificialisation du foncier. Jeunes Agriculteurs demande à ce que le législateur clarifie les rôles entre l'EPF et la Safer.

La Safer, gestionnaire d'un fonds d'investissement

Les apporteurs de capitaux extérieurs peuvent être une solution dans le rachat de foncier. Il faut néanmoins un moyen pour leur garantir une certaine rentabilité et une méthode pour éviter les dérives en continuant à encadrer la gestion du foncier. Pour le porteur de projet, cela permet d'éviter les contacts directs avec les apporteurs de capitaux et donc de garantir une certaine neutralité. Les apporteurs de capitaux ne sont jamais en lien direct avec le porteur de projet et n'ont pas non plus de lien direct avec le foncier.

Il est proposé aux banques de réaliser un placement qui serve à la création d'un fonds d'investissement foncier. Ce fonds est abondé par des apporteurs de capitaux et génère des intérêts chaque année. La gestion du fonds est réalisée par la Safer pour permettre la réalisation des baux.



A la suite de la crise financière de 2008, le placement foncier n'est certes pas le meilleur placement en termes de rentabilité, mais il reste sûr, générateur de bénéfices.

Un droit de préemption encadré et limité

Le droit de préemption de la Safer est encadré et limité et doit servir en priorité à « l'installation, la réinstallation ou le maintien d'agriculteurs ». Lors des comités techniques Safer, et dans certains départements, cette priorité semble parfois oubliée. Il est donc essentiel de la réaffirmer, notamment par une présence importante de représentants de Jeunes Agriculteurs au sein de ces comités. Il faut également rendre obligatoire à la Safer l'information de tout transfert foncier, notamment pour les ventes en démembrement de propriétés, trop souvent utilisées pour déguiser un agrandissement.

La société d'investissement sert de « caution » pour garantir la préemption. Elle porte la responsabilité de la préemption à la place de l'agriculteur.

Une mission d'encadrement des prix

La Safer a la possibilité de réviser les prix de vente (ventes aux enchères par exemple). Cet outil d'encadrement des prix est trop peu utilisé. Souvent, on observe que des investisseurs à vocation non agricole font monter le prix des terres, ce qui freine l'accès au foncier pour les agriculteurs. Dans ce cas, la révision des prix doit être une possibilité pour favoriser les projets agricoles.

La dissociation du bâti et du non bâti, un enjeu majeur

En matière de restructuration de terres agricoles, la Safer peut être amenée à préempter des ensembles immobiliers comportant des terres agricoles et des bâtiments dont le prix excède largement celui des terres. C'est le cas en montagne pour les chalets qui sont à la fois habitation et siège d'exploitation.

Aujourd'hui, en matière de préemption, la Safer doit, dans le cadre de sa mission agricole, rétrocéder les terres et les bâtiments ensemble. Une rétrocession séparée, à l'image de ce qui est pratiqué à l'amiable, permettrait de remplir la vocation agricole de la Safer dans les zones où le foncier est rare. La Safer pourrait alors réorienter les bâtiments vers un usage non agricole, les terres préemptées étant affectées, elles, conformément aux objectifs de l'article L.143-2. Dans ce cas, un droit de préférence pourrait être accordé à l'acquéreur évincé en ce qui concerne les bâtiments d'habitation, s'il le souhaite.

La Convention de mise à disposition, un outil possible

La Convention de mise à disposition (CMD) donne à tout propriétaire la possibilité de confier à la Safer la gestion locative de ses terres agricoles, de ses vignes, pour une durée déterminée, dans l'attente d'une orientation définitive des biens (vente, bail à ferme...). La durée de la convention est de 1 à 6 ans, renouvelable seulement une fois. Le propriétaire obtient un revenu garanti versé par la Safer, qui assure toute la gestion. Cet outil ne remet donc nullement en question le bien-fondé du statut du fermage mais sa souplesse revêt un intérêt pour le propriétaire qui souhaite se ménager le temps de la réflexion avant de prendre la décision de vendre ou de louer. Cependant, ce genre de location reste précaire et ne permet pas une installation durable et viable.

- **Les pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités**

Actuellement, tous les sept ans, c'est l'équivalent d'un département français qui est artificialisé et donc rendu inutilisable pour le secteur agricole. Afin d'enrayer ce phénomène, il est donc temps que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités. D'une part, ceux-ci doivent utiliser les outils qu'ils ont à leur disposition pour préserver leur foncier, comme par exemple : les Schémas de cohérence territoriale (Scot), les Zones agricoles protégées (Zap), les Périmètres agricoles et d'espaces naturels (PAEN), la taxe pour le changement de destination des terres.

D'autre part, au vu de l'ampleur du phénomène, il est temps que les pouvoirs publics mettent en place les propositions présentes dans le rapport d'orientation 2008 de Jeunes Agriculteurs, telles que :

- L'utilisation des friches industrielles pour l'urbanisation ;
- L'arrêt du développement des zones commerciales et industrielles en optimisant et/ou réhabilitant les zones existantes ;
- Le maintien de l'activité agricole sur des terres à intérêt environnemental ;
- La suppression de l'exigence de proportion entre construction et espaces verts.

2. Des actifs nombreux sur tous les territoires

Clé de voûte pour conserver des actifs nombreux sur les territoires : repositionner l'image de l'agriculture pour remettre les agriculteurs au cœur de la société. Le monde agricole doit communiquer et affirmer à l'ensemble de la population que le secteur agricole est dynamique et qu'il a encore toute sa place dans l'économie française, européenne et mondiale. L'agriculture ne doit pas avoir le même devenir que l'industrie textile française.

- **La force de communication des jeunes générations**

Des événements tels que Nature Capitale doivent être renouvelés régulièrement. Ils permettent de mettre en avant la diversité de l'agriculture et de rompre avec les idées reçues sur la spécialisation. D'autre part, les jeunes doivent être présents dans les lycées agricoles où de nombreux projets innovants sont testés. C'est à nous de promouvoir ces actions et le métier d'agriculteur.

- **Une nécessaire communication collective**

De nombreux organismes agricoles communiquent sur le métier. Chacun le fait pour l'instant de son côté. Jeunes Agriculteurs propose de rassembler cette force de communication en travaillant ensemble.

- **Appui auprès des politiques et prise de responsabilité**

Certains diront que ce n'est pas aux agriculteurs d'aller prouver que leur métier est indispensable à la société et de démontrer leur professionnalisme. Et pourtant, aujourd'hui les politiques ne s'intéressent plus à ce secteur d'activité, hormis avant les élections. Moins nombreux, moins présents au sein des conseils municipaux et territoriaux, les agriculteurs ne sont plus entendus. Pourtant, c'est à nous, agriculteurs, d'aller vers les politiques et vers les citoyens pour communiquer.

Des arguments simples

Sans se justifier à outrance, il est nécessaire de montrer au grand public et aux politiques les raisons qui ont poussé les agriculteurs à produire de plus en plus depuis une cinquantaine d'années. Mais il est aussi essentiel de leur expliquer les missions de base de l'agriculture et des concepts qui sont parfois oubliés :

- **Le rôle premier de l'agriculteur** : produire des biens accessibles pour le plus grand nombre d'individus. Pas d'agriculteur, pas d'alimentation ;
- **Les agriculteurs sont les premiers acteurs de l'écologie** : ils cultivent la terre pour produire et gagner leur vie. Leur intérêt n'est pas de détruire leur environnement et surtout leur outil de production. L'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais a fortement diminué, grâce à la technicité des agriculteurs et à l'amélioration des substances. Des évolutions ont déjà eu lieu, mais n'ont pas été valorisées aux yeux du grand public. Nous sommes conscients qu'il reste du travail à réaliser, pour autant il convient, pour aller encore plus loin, d'expertiser sereinement les résultats du travail déjà accompli ;
- **L'animation de l'espace rural et le dynamisme économique**, à travers la préservation d'écoles et de commerces par exemple. Un agriculteur sur un territoire, c'est une famille qui s'installe et un certain nombre d'emplois générés autour de lui ;

- **Les agriculteurs entretiennent le paysage.** Pour exemple, dans le Sud-Est de la France, lorsque l'élevage est abandonné, les incendies surviennent à cause de secteurs laissés en friche. Conserver un éleveur sur ces secteurs coûte moins cher que d'éteindre les incendies. Sans oublier l'impact constaté sur l'environnement. La reconstitution agronomique des terres touchées par les incendies est souvent impossible. L'agriculteur a donc un rôle d'aménageur et de façonneur du paysage. En outre, ce rôle a un réel impact sur l'économie touristique française. En effet, les agriculteurs apportent une vraie valeur ajoutée aux paysages visités par des millions de touristes chaque année.

Les politiques doivent valoriser l'image de l'agriculture

L'enjeu du renouvellement des générations en agriculture est de la responsabilité de tous. A la sortie de la guerre, la mission donnée aux agriculteurs était de nourrir les populations. Pour cela, les politiques ont poussé à la modernisation des exploitations ce qui a permis à l'agriculture de devenir une force économique importante, de par sa capacité à nourrir les populations et sa capacité à exporter. Les politiques ne peuvent pas aujourd'hui rejeter l'agriculture et oublier les engagements du passé. Ils se doivent d'avoir une communication positive sur le métier et de contrer les médias lorsque ceux-ci colportent des idées fausses. Ils se doivent aussi de valoriser l'image de l'agriculture et de l'ensemble des productions dans leur programme ou leur discours aux yeux des citoyens.

Les politiques doivent porter la notion d'agri-acteur

Les politiques doivent permettre aux agriculteurs d'être des « agri-acteurs » reconnus. En effet, l'agriculteur est :

- Acteur de la valorisation de sa production et agit au sein de sa filière ;
- Acteur dans le stockage des gaz à effet de serre et moteur dans la recherche d'économies d'énergie ;
- Acteur du développement local et de la mise en valeur des espaces ruraux notamment.

3. Des exploitations transmissibles

- **Reconnaissance du fonds agricole et du bail cessible**

Jeunes Agriculteurs réaffirme tout l'intérêt du fonds agricole et du bail cessible. De la même manière que le fonds de commerce, le fonds agricole permet de dissocier les éléments mobiliers propres à l'agriculture du reste de l'entreprise. Il permet d'inciter la transmission des entreprises agricoles à une valeur économique et non patrimoniale.

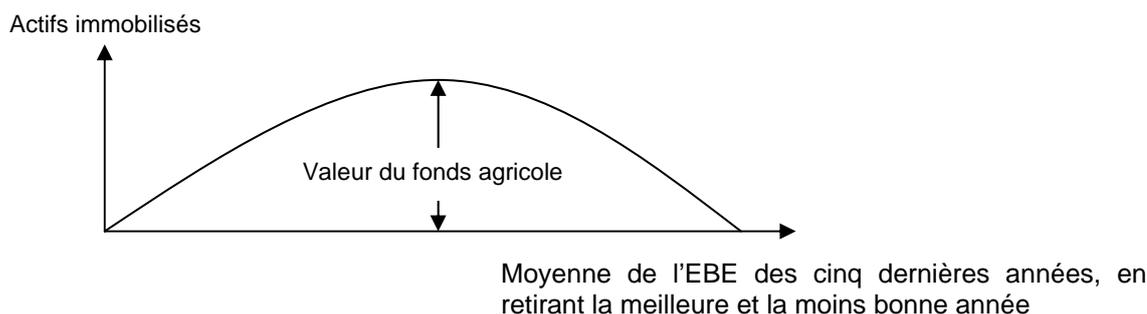
Ce fonds agricole est indissociable du bail cessible. Ce dernier permet au bailleur et preneur d'établir un prix du fermage, fixé entre les minima et maxima établis par arrêté préfectoral, majorés au maximum de 50 % par rapport au bail de 18 ans.

« L'association fonds agricole/bail cessible permet de constituer des entités d'exploitation plus facilement transmissibles (...). Leur généralisation ne pourrait intervenir qu'à quatre conditions :

- *Qu'il existe un contrôle des structures efficace dans chaque département ;*
- *Que les droits à produire, droits à paiement unique ne soient pas inscrits dans le fonds agricole puisque leur marchandisation est un non-sens ;*
- *Qu'il existe une méthode claire et uniforme d'évaluation de la valeur du fonds agricole permettant d'encadrer les coûts de reprise autour d'une réelle valeur économique ;*
- *Que chaque partie (propriétaire, fermier, cédant, jeune) trouve son intérêt dans ces outils » (Rapport d'orientation JA 2009).*

La valeur du fonds

Sur la valeur du fonds, Jeunes Agriculteurs propose de se baser sur la moyenne de l'EBE (Excédent brut d'exploitation) de l'entreprise agricole cédée des cinq dernières années, en enlevant la meilleure et la moins bonne année, et sur les actifs immobilisés, comme l'explique le schéma ci-dessous. Il faut un juste milieu entre les actifs immobilisés et l'EBE généré par l'exploitation. Ce système reste encore à préciser dans le cadre du rapport d'orientation 2012, mais pourrait permettre d'établir la valeur du fonds agricole sur la meilleure combinaison actifs immobilisés et EBE.



Ce système doit permettre au jeune de reprendre des outils de production de meilleure qualité (matériel performant et adapté).

- **Réaliser un audit d'exploitation**

Il est essentiel que le futur cédant conserve une entreprise viable et moderne jusqu'à la transmission effective à un jeune installé. Ainsi, Jeunes Agriculteurs propose d'inciter les futurs cédants à réaliser un audit d'exploitation, à réaliser en parallèle du renvoi de la DICAA (Déclaration d'intention de cesser l'activité agricole) dans les cinq ans qui précèdent la transmission. Il pourra ainsi évaluer la rentabilité de son exploitation et prendre conscience de l'intérêt de maintenir sa viabilité. Autre objectif : inciter le cédant à bien anticiper sa transmission. Cinq ans avant la retraite apparaît comme la période minimale pour commencer à préparer sa cessation d'activité.

- **Inciter au départ à la retraite et diminuer les coûts de reprise**

Les coûts de reprise flambent. Les terres partent à l'agrandissement, les agriculteurs installés ayant des moyens supplémentaires par rapport aux nouveaux installés pour reprendre des terres. Cette situation serait plus limitée si le montant des retraites permettait au cédant de subvenir réellement à ses besoins jusqu'à la fin de sa vie. Il faut donc impérativement travailler sur une revalorisation des retraites, notamment par une bonification des pensions en cas de transmission à un futur installé. Il faut également travailler sur l'accompagnement humain et économique des futurs cédants. Ce travail sera approfondi dans le rapport d'orientation 2012, en collaboration avec la Mutualité sociale agricole (MSA).

Conclusion

Il n'existe pas qu'un seul modèle d'installation. Les installations diffèrent selon les besoins et caractéristiques du territoire. Cependant, il s'agit tout de même de :

- **Faciliter l'accès ou le portage du foncier :**
 - En revenant sur les fondamentaux de la Safer ;
 - En revenant sur le contrôle des structures ;
 - En créant un fonds de gestion du foncier ;
 - Maintenir des actifs sur tout le territoire, en étant force de communication, en responsabilisant les politiques.

- **Veiller à ce que l'exploitation soit transmissible** (un outil performant et transmis à sa valeur de rentabilité) :
 - En proposant des aides incitatives au cédant qui transmet à un jeune ;
 - En modérant les besoins en capitaux et faisant en sorte que le futur cédant conserve une exploitation viable jusqu'à sa retraite ;
 - En reconnaissant le fonds agricole à travers un calcul du montant adapté.

3^e partie : Quels systèmes de professionnalisation et d'aides pour répondre aux enjeux de demain ?

I. Professionnaliser le métier

Face à la volatilité des prix, aux nouvelles normes environnementales... les exploitants doivent améliorer leur savoir-faire technique et de gestion pour répondre aux besoins constants de développement économique. Les agriculteurs doivent être en capacité de gérer et de faire évoluer leur exploitation comme tout chef d'entreprise.

1. L'accès au métier par le Plan de professionnalisation personnalisé (PPP) et le Plan de développement de l'exploitation (PDE)

- **Le PPP, clé d'entrée au statut social d'agriculteur**

« Pour demain, l'objectif de Jeunes Agriculteurs est ainsi de changer le critère d'accès au métier d'agriculteur en mettant en place une Validation de compétences (VDC). » Voici les objectifs que s'étaient fixés les Jeunes Agriculteurs dans leur rapport d'orientation 2006. En effet, comment comprendre que certaines professions aient besoin d'un diplôme pour exercer leur métier et que les agriculteurs n'aient besoin que d'hectares ?

Le PPP a vu le jour en lieu et place de la VDC. Son concept et ses objectifs sont les mêmes : « L'objectif poursuivi est de permettre aux candidats intéressés par le métier de se positionner sur les compétences qu'ils maîtrisent et sur les points qu'il leur faut absolument améliorer pour devenir agriculteurs » (Rapport d'orientation JA 2006). Jeunes Agriculteurs réitère l'idée que le PPP doit devenir la clé d'entrée pour devenir agriculteur, mais pas seulement. Il doit permettre de pouvoir bénéficier de toute aide publique.

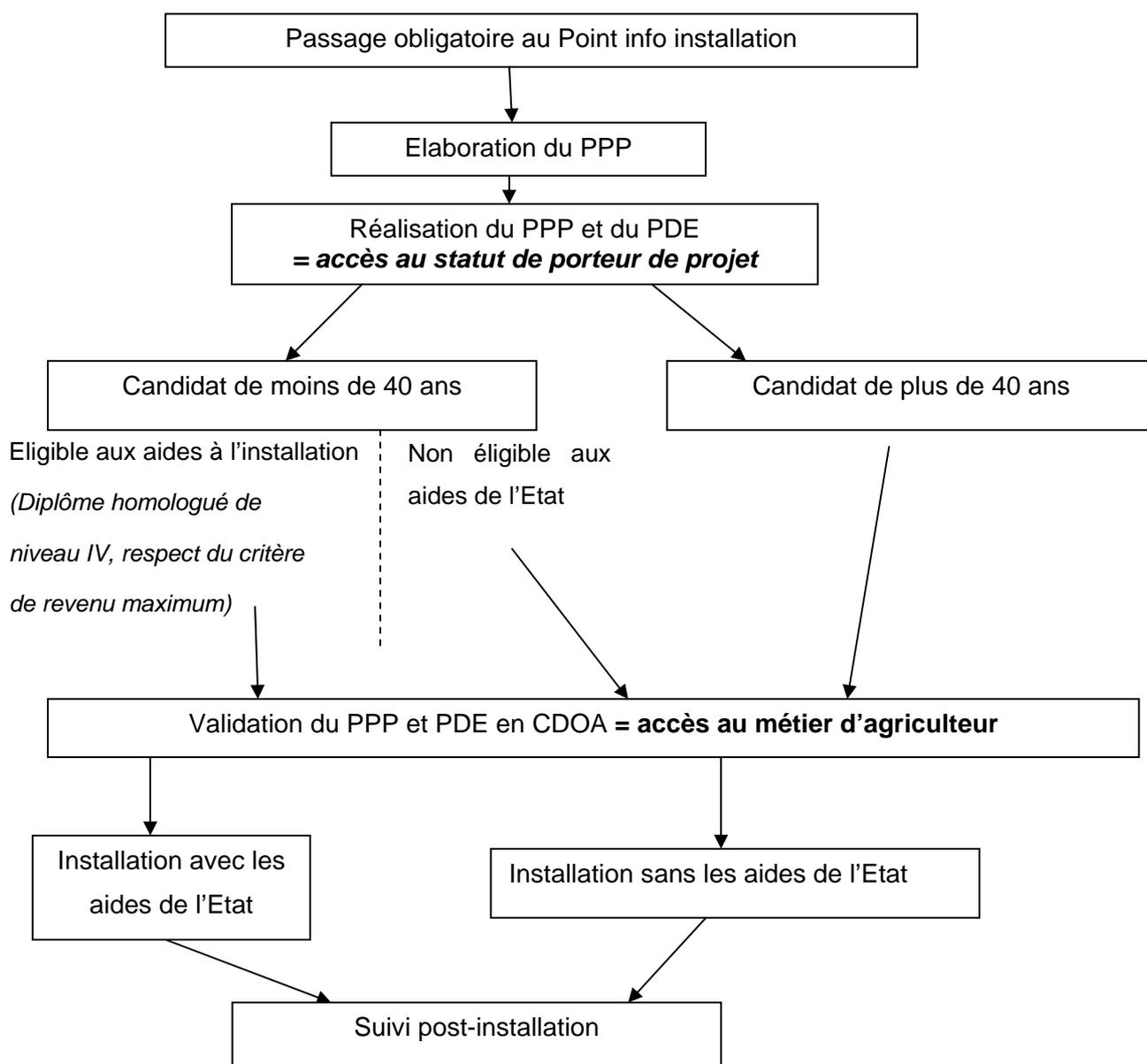
- **Le Point info installation, centre de la démarche**

Tout porteur de projet doit obligatoirement passer par le Point info installation (PII). Le PII est au centre de la démarche d'accès au métier, en lieu et place de la Mutualité sociale agricole (MSA). Le conseiller a en charge de recevoir l'ensemble des porteurs de projet afin de leur faire réaliser l'autodiagnostic, de les orienter vers les conseillers PPP les plus adaptés et vers les organismes pouvant l'accompagner dans la réalisation du PDE.

- **Un PPP complété par un Plan de développement de l'exploitation (PDE)**

Le PPP permet de tenir compte à la fois des formations et des expériences du futur agriculteur, en lien avec le projet qu'il souhaite mettre en place. Il devra être complété par une étude économique poussée, proche d'un « business plan ». Le statut d'agriculteur ne pourra être délivré que si le PDE démontre que le porteur de projet atteint le revenu minimum. Ces deux éléments, PPP et PDE, devront être indispensables pour avoir accès au statut social d'agriculteur demain.

Accès au statut d'agriculteur :



- **Un objectif triple**

Baser l'installation sur le projet et l'actif

Pour devenir agriculteur, il faut aujourd'hui s'installer sur une surface supérieure ou égale à une demi-SMI (Surface minimum d'installation). Cette SMI est différente suivant les territoires et une équivalence est décidée par le ministère pour les exploitations en hors sol ou productions spécialisées. Or, cette équivalence est souvent remise en cause par les porteurs de projet, car souvent inadaptée. D'autre part, au vu des problèmes de foncier rencontrés, il semble peu judicieux de continuer à baser une installation sur le nombre d'hectares.

De fait, par l'accès au métier par le PPP, le critère de demi-SMI n'a plus lieu d'être. L'obligation d'apporter des hectares supplémentaires lors d'une installation en société est supprimée. C'est bien par des actifs et des projets, et non plus par des hectares que l'on installera demain.

Donner un vrai sens à la définition de chef d'exploitation

L'enjeu d'un renforcement de l'accès au métier réside également dans l'importance de crédibiliser la profession. Par exemple, aucun diplôme ou formation n'est demandé lors d'installations tardives de conjoints en remplacement du chef d'exploitation qui part en retraite. Or, les connaissances techniques et de gestion sont tout aussi importantes que lors de l'installation d'un jeune porteur de projet. Pour que l'exploitation soit ensuite transmissible, le nouveau chef d'exploitation doit veiller à maintenir sa viabilité.

D'autre part, cet accès au métier permettrait de limiter ces installations « trop tardives » qui ne permettent pas d'installer de jeunes porteurs de projet en libérant du foncier ou l'intégralité de l'exploitation. De plus, il doit être affirmé qu'un agriculteur ne peut s'installer, au maximum, que jusqu'à l'âge légal de départ en retraite. Ces installations tardives se faisant souvent pour des raisons financières, un travail sur la valorisation des retraites doit être fait en parallèle.

Inciter les porteurs de projet à obtenir le diplôme homologué de niveau IV minimum

Tout porteur de projet désireux de devenir agriculteur devra réaliser son PPP et un PDE. De fait, la seule condition qu'il reste à un jeune, de moins de 40 ans, pour obtenir les aides de l'Etat est le niveau de diplôme. Jeunes Agriculteurs tient à maintenir ce niveau de diplôme, estimant que c'est le minimum à avoir pour se définir ensuite comme un chef d'entreprise, capable de gérer les aspects financiers, humains et environnementaux de son exploitation. Il serait toutefois préférable de rénover le contenu de la formation initiale, en partenariat avec le ministère de l'agriculture, pour que le niveau souhaité (niveau IV) soit plus en adéquation avec la réalité du métier. Jeunes Agriculteurs souhaite être acteur au sein des Comités régionaux de l'enseignement agricole (CREA) et au sein des conseils d'administration des établissements agricoles.

Imposer l'accès au métier par le PPP et le PDE permettrait donc d'inciter le jeune à obtenir un des diplômes homologués de niveau IV pour pouvoir bénéficier des aides à l'installation.

- **Un cas particulier : la pluriactivité**

La pluriactivité, c'est-à-dire le fait d'exercer une activité agricole et une autre activité complémentaire, est en augmentation. Jeunes Agriculteurs reconnaît l'existence de la pluriactivité et, qu'elle relève d'un choix de vie ou d'une nécessité économique, temporaire ou non, l'approuve dans un cadre défini. La part du revenu agricole moyen sur cinq ans doit être supérieure à la part du revenu de l'activité complémentaire, dans le cadre d'une installation à titre principal. Dans le cas contraire, le porteur de projet perdra le statut d'agriculteur.

Lors d'une pluriactivité subie par nécessité économique, Jeunes Agriculteurs se doit de trouver les dispositifs d'accompagnement afin de permettre à ces jeunes de satisfaire, dans les meilleurs délais, l'atteinte du projet de vie, à savoir être agriculteur à temps plein.

Comme toute personne souhaitant s'installer en agriculture, un pluriactif doit réaliser le PPP et le PDE, et démontrer un acte de production. Dans ce cas, il aura accès au métier et au statut d'agriculteur. Dans le PDE, le porteur de projet pluriactif doit démontrer un revenu minimum d'un Smic, au prorata du temps passé sur l'activité agricole.

2. PPP revu et corrigé

Pour devenir la clé d'entrée incontestable au métier d'agriculteur, le PPP doit être revu et répondre réellement aux objectifs initiaux fixés par Jeunes Agriculteurs. La première partie de ce rapport l'a montré, les porteurs de projets et organismes professionnels ont, pour certains, confondu « personnalisation » et « simplification ».

- **Rendre obligatoire ce qui ne l'était pas forcément**

« *L'expérience est le nom que chacun donne à ses erreurs* » (Oscar Wilde). L'erreur faite par Jeunes Agriculteurs a été de croire que les jeunes réaliseraient des formations de manière volontaire. Face à cette « mauvaise expérience », Jeunes Agriculteurs propose de rendre obligatoire la réalisation de formations personnalisées et de stages, et ce pour le bien du porteur de projet. Ces formations doivent être gratuites.

Les conseillers PPP doivent devenir de véritables prescripteurs

Face au peu d'engouement des candidats à réaliser des formations ou des stages, il paraît judicieux de renforcer le rôle des conseillers PPP. Pour cela, il faut qu'un plan de formation soit prévu (ainsi que les moyens financiers nécessaires) pour qu'ils mènent à bien leur mission. Les jeunes sortants de formation, par envie d'aller vite, ne perçoivent pas forcément la réelle nécessité d'être formé et les enjeux qui les attendent en tant que chefs d'exploitation. Or, reprendre l'exploitation familiale sans perspective de projets ne peut plus avoir lieu. Il faut la moderniser, créer des projets viables et vivables, ce qui nécessite d'être formé.

Jeunes Agriculteurs voulait que les préconisations faites par le conseiller PPP soient acceptées et validées par le candidat. L'objectif était de faire en sorte que « *le candidat puisse s'approprier les préconisations qui lui sont proposées et devenir acteur dans la recherche de solutions pour les mettre en œuvre* »¹⁶. Ce procédé a engendré des dérives, les porteurs de projet refusant apparemment de réaliser les formations ou les stages conseillés. Il faut donc que le plan de formation ne soit pas une simple préconisation, mais bien une obligation. Par contre, le contenu de ce plan doit faire l'objet d'un consensus entre le jeune et le conseiller PPP. Le conseiller doit être en capacité de faire prendre conscience au candidat de la nécessité de se former pour la réussite de son projet.

¹⁶ Extrait du dossier de demande de labellisation des organismes à la conduite des procédures d'élaboration et de suivi des PPP – annexe 3

Une journée consacrée à la réalisation d'un audit

Dans le cadre du PPP, une journée devra être consacrée à la réalisation d'un audit de l'exploitation reprise. Dans le cadre d'une installation en société, il s'agira de faire un point avec les futurs associés sur le projet, les relations humaines, expertise juridique, etc. Cet audit servira à abonder le Plan de développement de l'exploitation (PDE). Il doit être considéré comme une formation, afin de faciliter son financement.

Un suivi post-installation obligatoire

Dans les enquêtes lancées dans les régions fin 2010 - début 2011, de nombreux nouveaux installés reprochaient le manque de suivi post-installation. Ils étaient, pour une grande majorité, satisfaits de l'accompagnement, mais regrettaient qu'aucun suivi ne soit réalisé.

Or, la plupart des formations préconisées par les conseillers PPP après l'installation, et par conséquent non-obligatoires, sont refusées par le jeune. « La tête dans le guidon », le jeune installé ne revient pas vers les organismes agricoles pour faire des points d'étapes sur l'avancée de son projet. Par conséquent, en complément d'un bilan sur le projet, ce suivi doit permettre de vérifier la bonne réalisation des formations post-installation. Le conseiller pourra prescrire de nouvelles formations et inciter le jeune installé à se rapprocher des démarches collectives telles que les groupes de progrès techniques, de gestion ou de relations sociétaires existants à l'échelle locale.

Ce suivi doit donc devenir obligatoire. Il doit être réalisé par un administratif pour permettre toute neutralité par rapport au projet. Ce n'est pas un système de tutorat. A titre d'exemple, la mise en place d'un suivi collectif par production permettrait aux jeunes de comparer ses coûts de production et de faire évoluer son projet.

Au préalable, le contenu de ce suivi obligatoire, ainsi que les modalités de réalisation doivent être définis afin qu'il apporte une utilité au jeune. De plus, il doit être réalisé par un administratif pour permettre toute neutralité par rapport au projet. Pour ce faire, les techniciens doivent être formés et sensibilisés pour que l'efficacité de ce suivi soit optimale.

Le jeune s'engage, dans un délai de cinq ans à compter de la date d'installation, à effectuer ses formations obligatoires dans le PPP, sous peine de rembourser la totalité des aides et de perdre le statut d'agriculteur.

- **Adapter et faire progresser l'offre de formation**

Pour répondre aux besoins d'acquisition de compétences des candidats à l'installation de façon satisfaisante, il est indispensable de faire progresser l'offre de formation. Nous ne devons pas nous satisfaire des formations existantes qui ne répondent peu ou pas aux besoins spécifiques des porteurs de projet en phase d'installation. Trop souvent des modules de formation diplômantes sont préconisés aux candidats à l'installation, modules dont le contenu n'a pas été pensé pour des personnes en phase d'installation. Nous devons construire des formations adaptées aux candidats à l'installation, tant sur le fond que sur la forme.

- **Ouvrir le champ des formations pour donner des compétences d'entrepreneur**

Des compétences indispensables

Le conseiller doit vérifier qu'à travers les formations déjà réalisées ou prescrites dans le PPP, le jeune pourra avoir des compétences indispensables en tant que futur chef d'entreprise et notamment :

- La maîtrise des techniques de travail du vivant et plus particulièrement des connaissances agronomiques et zootechniques, indispensables à la réussite du projet ;
- La maîtrise de la gestion d'une entreprise : informatique, comptabilité, gestion, ressources humaines (relation avec les associés...), traçabilité, coûts de production... ;
- La réflexion sur son mode de commercialisation et ses conséquences ;
- L'organisation de son temps de travail, pour prendre en compte la vivabilité de son projet ;
- La place de l'agriculteur dans son environnement (OPA, tissu rural...) ;
- Les autres compétences spécifiques à chaque département.

Les organismes doivent proposer une vraie offre de formation

Il est urgent de développer davantage notre offre de formation, à la fois en termes de contenu, mais également de modalités (exemple : formations à distance). Une autre difficulté réside dans la communication sur les offres existantes et la mutualisation des formations à l'échelle régionale et nationale. Jeunes Agriculteurs incite :

- Les différents organismes de formations à communiquer leur catalogue régulièrement aux Points info installation, qui se feront le relais auprès des conseillers PPP ;
- Les Chambres d'agriculture à échanger et à développer leur catalogue de formations entre départements et à les présenter aux porteurs de projet ;
- A la mise en place d'un référent par département qui soit informé de l'ensemble des formations existantes et qui vont être réellement réalisées, qui puisse faire partager ces informations à l'ensemble des acteurs et des partenaires de l'installation ;
- A la création de formations qui répondent réellement aux attentes des porteurs de projet.

D'autre part, un partenariat doit être trouvé avec les organismes gérant les fonds de formation pour améliorer la communication faite sur l'offre de formation. En effet, ce fonds d'assurance formation prend en charge une partie des frais de formation des porteurs de projet en agriculture et regroupe la grande majorité des offres. Les délégations régionales Vivea doivent obligatoirement diffuser la liste des formations auprès des conseillers PPP, par le biais de lettres d'information, mailings... D'autre part, chaque année, un état des lieux des formations préconisées par les conseillers PPP doit être réalisé.

• Renforcer la gouvernance de la politique à l'installation

La mise en place des Comités départementaux installation (CDI) sur tout le territoire hexagonal a été la première étape pour réunir l'ensemble des acteurs autour de la table. Il faut désormais continuer en créant les comités d'orientation, instances qui permettront de veiller à la bonne exécution et à l'amélioration des missions de service public sur l'installation et la transmission. Dans ces deux instances, le rôle et l'implication de JA est primordial pour veiller au bon fonctionnement de ces organisations. Cette même implication doit avoir lieu au niveau régional afin d'assurer une cohérence globale et de mutualiser les expériences.

3. Le Plan de développement de l'exploitation : un outil indispensable

Le PDE doit exister après la CDOA

Le PDE est à la fois un outil pédagogique et de réflexion pour le porteur de projet et le document de travail pour la CDOA qui décide de l'octroi des aides, mais également pour la banque qui accepte l'emprunt.

Le PDE permet, tant pour le porteur de projet que pour la CDOA ou l'organisme bancaire :

- D'apprécier la pertinence du projet ;
- D'apprécier les conditions économiques de l'installation ;
- De formaliser les conditions de financement du projet (aides susceptibles d'être demandées en lien avec le projet...) ;
- De faire apparaître l'équilibre financier du projet et la rentabilité des productions envisagées.

Le candidat doit conduire son PDE avec attention et ne pas le considérer sous le seul angle du passage obligé pour l'obtention des aides. Même s'il est difficile, au vu de la volatilité des prix, de fixer réellement la rentabilité de la production et donc de définir précisément son revenu, il permet de programmer ses investissements. Le PDE de demain doit intégrer la notion de coût de production pour que le jeune puisse se situer dans le marché. Il doit être « ressorti du tiroir » dans les cinq ans pour faire des points d'étape réguliers sur son projet.

Construire différents scénarii

A l'instar de ce qui est déjà fait dans différents départements, le PDE de demain doit présenter différents scénarii : un scénario favorable, un scénario tendanciel et un scénario pessimiste. Evidemment, c'est au candidat de construire ses scénarii avec les conseillers et non aux conseillers de rédiger le PDE eux-mêmes. Il doit prendre en compte les différents critères économiques, techniques, politiques et de changements climatiques, qui pourraient impacter l'évolution de la santé financière de l'exploitation.

Le PDE collectif, déjà mis en place sur certains départements, peut être intéressant à développer sur d'autres territoires. Il permet aux candidats d'être regroupés pour réaliser leur PDE, de prendre connaissance du logiciel et de pouvoir échanger entre eux et sur les méthodes. Jeunes Agriculteurs demande à ce que le logiciel utilisé pour construire son PDE soit mis en ligne pour être à disposition de tous les candidats.

4. Assouplir le système d'avenants au PDE

Aujourd'hui, sauf cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, lorsque le bénéficiaire a modifié substantiellement ses productions ou son programme d'investissement dans la première année d'installation, le préfet refuse l'avenant. Pendant cette période de 12 mois, aucun prêt ne peut être accordé pour le financement d'un investissement non prévu au PDE. Le PDE référent doit être celui basé sur le scénario tendanciel.

D'autre part, au terme des 12 mois suivant l'installation, le porteur de projet doit réaliser un avenant au PDE pour toute modification des éléments financés.

Jeunes Agriculteurs demande une souplesse sur ce système, estimant que tout projet est évolutif. Pour la première année d'installation, nous demandons une liste précise des circonstances exceptionnelles qui peuvent permettre de réaliser un avenant, afin d'éviter toute ambiguïté entre le nouvel installé et l'administration. Pour les autres années, nous demandons la suppression de l'obligation de réaliser des avenants, sauf modification consistante de structure.

Avec la mise en place du nouveau dispositif financier (voir II.1), ce système d'avenants n'aura probablement plus lieu d'être. Les propositions faites ci-dessus concernent donc la période transitoire, précédant la mise en place du nouveau dispositif d'aides.

5. Accompagnement des jeunes qui s'installent en société

L'installation au sein d'une société n'est pas toujours réussie. L'économie n'est pas la seule source de difficulté, l'entente entre les associés est aussi un facteur d'échec. Afin de favoriser la réussite des installations en société, Jeunes Agriculteurs propose que chaque candidat ait la possibilité de réaliser une année d'essai. Ainsi, le jeune pourra :

- Mieux connaître son projet d'installation (conditions de reprise...) ;
- Préparer son projet d'installation (conditions de reprise...) ;
- Tester l'entente et l'organisation avec les futurs associés ;
- S'engager et être investi sur l'exploitation.

Durant cette année, le candidat à l'installation sera rémunéré.

6. L'exemple des « espaces test »

Certains systèmes mis en place, comme « Espace test »¹⁷ peuvent être une solution intéressante, plus particulièrement pour des projets innovants sans référence technico-économique ou des micro-projets. Les lycées agricoles sont des lieux de test à privilégier pour ce type de projet.

Principalement utilisé par les hors cadre familiaux, ce dispositif permet de prêter une surface au porteur de projet pour lui permettre :

- D'évaluer son projet. Dans le cadre des circuits courts notamment, il peut s'agir d'expertiser la faisabilité technique et économique du projet ;
- D'évaluer ses capacités personnelles et humaines ;
- De tester son activité dans un environnement sécurisé avec une prise de risque et des investissements progressifs ;
- De mener en parallèle une recherche foncière et de préparer le montage technico-économique de son projet ;
- D'impliquer le jeune dans son réseau, sa filière et son territoire.

Cette action doit être promue auprès des Points info installation. Elle doit également s'intégrer au PPP, le porteur de projet ayant une véritable expérience.

7. La formation tout au long de sa carrière

L'agriculture évolue sans cesse. Face aux nouvelles techniques, aux nouveaux besoins, les agriculteurs doivent se former et ce, tout au long de leur carrière. Le PPP vise à l'acquisition de compétences pour le démarrage de l'activité, à travers des formations personnalisées. En ce sens, il peut donner le goût de la formation continue.

Vivea finance les formations des agriculteurs et notamment à travers la prise en charge des coûts d'ingénierie de formation des organismes. Cela ne doit donc pas constituer un frein pour les chefs d'exploitation qui souhaitent se former.

¹⁷ Mis en place notamment par l'Association de formation et d'information des paysans et des ruraux (Afi) et coordonnés par le Comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale (Celavar)

Cependant, ces organismes de formation doivent veiller à ce que cette prise en charge soit faite dans l'intérêt de l'agriculteur. Les frais d'inscription demandés par ces mêmes organismes de formation doivent donc être nuls, pour éviter de démotiver l'agriculteur. Les filières pourraient investir dans les formations. En effet, des agriculteurs formés, compétents et réactifs sont la garantie d'un bon fonctionnement de la filière.

Enfin, pour inciter les agriculteurs à se former, il faut communiquer et promouvoir l'utilisation du service de remplacement.

Conclusion

La professionnalisation du métier est essentielle pour assurer une exploitation viable, vivable et transmissible. C'est également un critère essentiel pour tout apporteur de capitaux ou financeurs. Par conséquent :

- **Un critère d'accès au métier** est mis en place : après un passage obligé au Point Info Installation, tout porteur de projet devra réaliser un PPP et un PDE.
- **Le PPP est revu** pour répondre au réel enjeu de personnalisation du dispositif d'accompagnement avec :
 - Un minimum de formations prescrites par le conseiller PPP et/ou la réalisation de stages,
 - Un suivi post-installation obligatoire pour tous les installés.
- **Le PDE est rénové** pour devenir plus flexible et mieux adapté aux réalités économiques.

II. Un dispositif d'accompagnement financier personnalisé

Dans l'idée que chaque projet d'installation est personnel et différent notamment en fonction de son implantation sur le territoire, l'accompagnement financier doit être individualisé. Il faut remodeler les aides, réorienter l'utilisation des enveloppes pour mieux répondre aux besoins des porteurs de projet de demain. L'objectif est de répondre aux besoins d'investissement de départ, mais aussi aux années suivant son installation, le jeune devant faire évoluer son exploitation tout au long de sa carrière.

Mais attention, l'accès au métier (PPP et PDE) reste la garantie première d'un projet réussi. La professionnalisation du métier est indispensable pour garantir et maintenir le taux de réussite des projets sur le long terme.

1. Un nouveau dispositif d'aides pour répondre à des nouveaux objectifs

Réadapter les aides

Nouveaux profils d'installations, nouveaux défis à relever... les aides ne sont plus adaptées. Jeunes Agriculteurs exige que l'Etat calibre son budget, à la fois en termes d'aides financières et d'accompagnement, sur les enjeux du renouvellement des générations. Il s'agit, pour le moment, de conserver le montant actuel des enveloppes, qui devront être revues à la hausse si le nombre d'installations aidées augmente.

Les aides existantes doivent être modifiées pour répondre :

- **A l'évolution des projets du candidat** : selon le modèle d'installation, les investissements sont plus ou moins importants. Le nouvel installé doit pouvoir emprunter. Cependant, les banques demandent des garanties de remboursement. D'autre part, il s'agit de permettre aux candidats de réinvestir rapidement pour mettre en place de nouveaux projets sur son exploitation dans les cinq à dix premières années, après « digestion » de l'installation.

- **A la concurrence qui se crée parfois vis-à-vis du dispositif aidé** : certaines collectivités financent parfois des projets qui ne sont pas éligibles aux aides de l'Etat. Certains conseils régionaux ou généraux créent des « DJA bis » pour les porteurs de projet non éligibles aux aides de l'Etat. Jeunes Agriculteurs souhaite mettre en place une politique financière cohérente sur tout le territoire. Pour ce faire, des modifications sur le fonctionnement des aides de l'Etat doivent être réalisées.

Une cohérence politique nécessaire

L'Etat, les collectivités territoriales et les organisations professionnelles agricoles (OPA) doivent s'impliquer ensemble dès aujourd'hui dans le renouvellement des générations en agriculture de demain. L'impulsion, déjà lancée par Jeunes Agriculteurs depuis de nombreuses années, doit continuer. Les jeunes sont les mieux placés pour conseiller et définir les besoins d'installations pour les porteurs de projet de demain. Mais ils ne peuvent pas agir seuls.

2. Le porteur de projet construit son « mur bancaire » pour développer son exploitation au fur et à mesure des années

• Création d'un Fonds d'épargne et d'investissement

Un nouveau système doit être conçu pour que l'ensemble des partenaires de l'installation soutienne un même projet. Ainsi, la quasi-totalité des aides financières liées à l'installation existantes sur le territoire est regroupée dans un même dispositif : le Fédija. Le Fonds d'épargne pour le développement et l'investissement jeune agriculteur, « mur bancaire », est alimenté par des « briques » représentant les aides de l'Etat, des collectivités territoriales, des coopératives, des filières... Il regroupe l'ensemble des partenaires prêts à investir sur l'installation pour constituer le « mur bancaire » du porteur de projet.

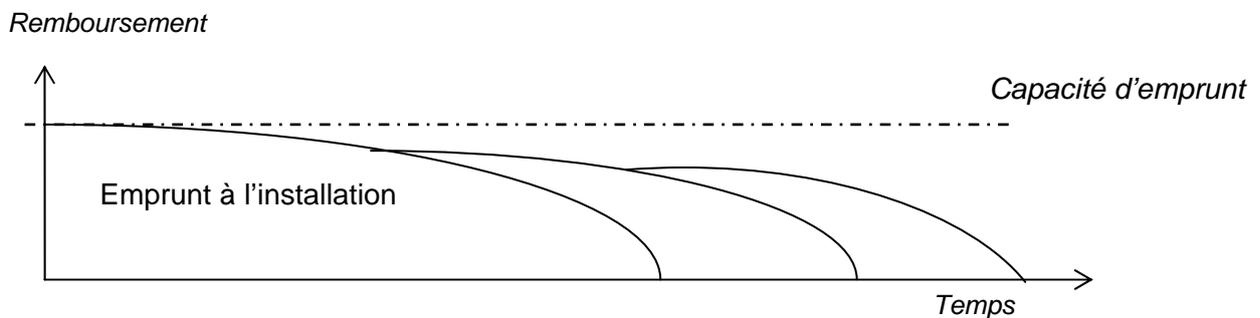
Le cadre impératif garant d'une équité de traitement entre porteurs de projet, quelque soit leur territoire et leur production doit reposer sur :

- Un taux d'emprunt préférentiel négocié et garanti nationalement ;
- Un socle national fort assurant à chacun une capacité d'emprunt de base significative ;
- Le maintien d'une différenciation nationale de montant attribué, correspondante aux contraintes territoriales.

Un vrai fonds de garantie pour des investissements tout au long de sa carrière

Ce nouveau dispositif financier permet au porteur de projet d'avoir une garantie auprès de sa banque, pour pouvoir ensuite réaliser les prêts nécessaires au développement de son exploitation. Il a donc la possibilité d'investir au moment de son installation, mais aussi de réinvestir par la suite pour des besoins de rénovation, de modernisation, de mise en place de nouveaux projets... (voir schéma ci-dessous). Ce dispositif répond aux enjeux de développement continu de son exploitation, véritable entreprise qui doit sans cesse se renouveler pour générer de la valeur ajoutée et par conséquent du revenu.

Possibilité de réinvestir tout au long de la carrière

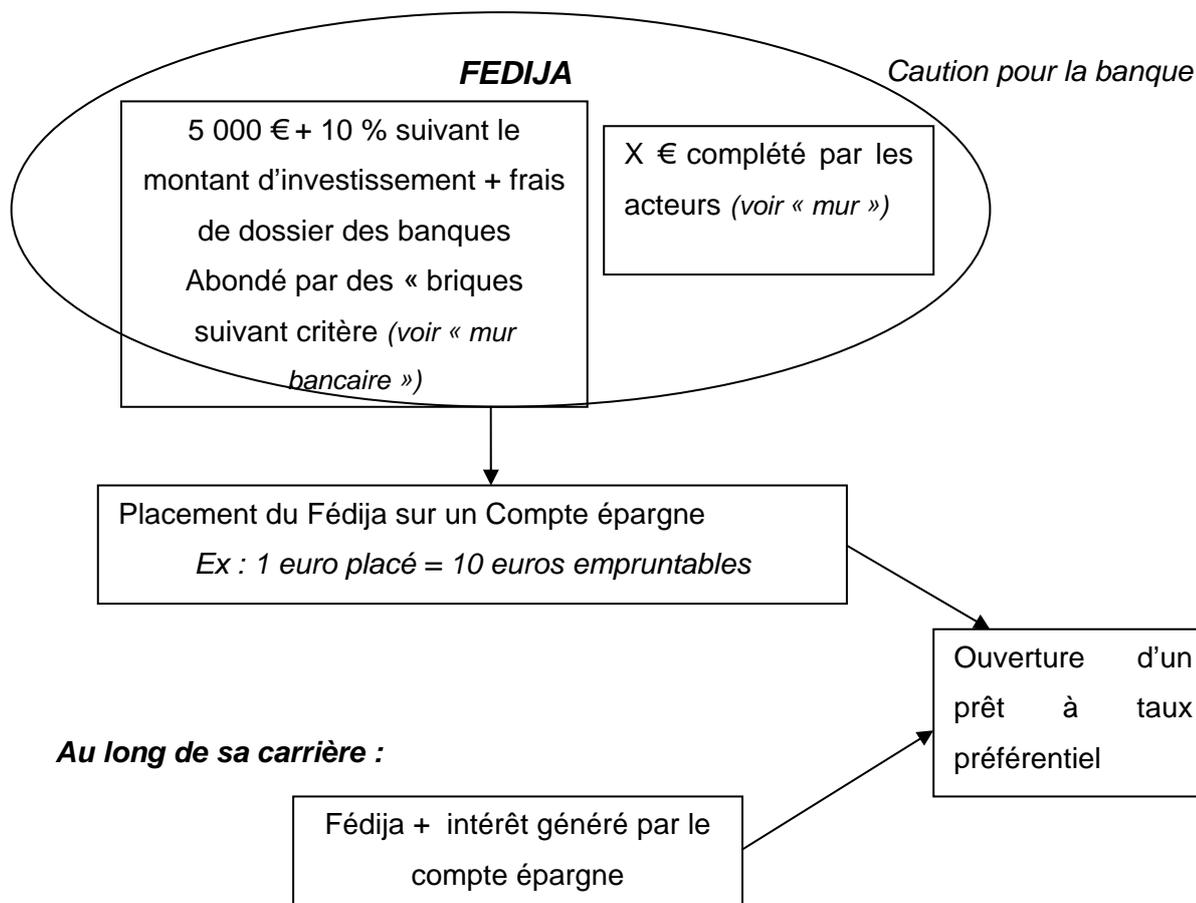


Une épargne pour l'avenir

En dernier recours et en cas d'aléas économique, à savoir l'incapacité totale de payer ses annuités, le porteur de projet peut débloquer les fonds, nécessaires à la pérennité de l'exploitation. Il ne peut le faire qu'après une durée minimale de cinq ans d'installation (période d'engagement du porteur de projet installé avec les aides de l'Etat). A la fin de sa carrière, si ce fonds n'a pas été utilisé, il peut le débloquer pour se faire un complément de retraite.

Schéma n° 1 : Dans le cas d'un jeune installé avec les aides

A l'installation :



• **Une alimentation du fonds par une aide nationale...**

Le montant aujourd'hui alloué au financement des prêts MTS-JA et aux frais de gestion est placé sur un compte épargne bloqué. Il est placé pendant la durée d'engagement JA au minimum, au lieu d'être donné aux organismes bancaires pour couvrir la différence de taux d'intérêt entre prêts MTS-JA et prêts du marché. Le montant placé diffère suivant le profil et le projet du futur installé (voir schéma n°2). Le socle commun minimum est de 5 000 €¹⁸ (part fixe), pour un porteur de projet répondant aux critères d'éligibilité des aides. A cela s'ajoute une part variable représentant 10 % du montant d'investissement prévu, dans la limite de 11 800 € en zone de plaine et de 22 000 € en zone défavorisée ou de montagne (montant correspondant à la bonification actuelle, étant susceptible d'évoluer).

¹⁸ Montant donné à titre d'exemple

La mise en place de cette part fixe et de cette part variable a deux intérêts :

- Permettre à un porteur de projet ayant peu d'investissement de pouvoir placer au minimum 5 000 €¹⁹ ;
- Eviter les dérives : afin de placer de l'argent, le candidat pourrait être tenté de se créer des investissements. La part variable permet donc de limiter ce risque.

Dans le cas d'une installation progressive, la part variable peut être majorée, le porteur de projet allant réaliser de nouveaux investissements dès les premières années d'installation.

Cette part fixe et cette part variable sont abondées avec des « briques » suivant le profil du nouvel installé, de son projet, de son implication sur le territoire, etc. Le montant pour chaque « brique » reste à définir.

Cette épargne constitue un engagement du JA dans le projet ; le porteur de projet a désormais un capital que l'organisme bancaire pourra utiliser en cas d'incapacité de paiement. D'après les premières réflexions des banques, on peut estimer que pour 1 € placé, le porteur de projet pourra emprunter 10 € pour financer des projets de développement de son exploitation. De plus, les intérêts générés par l'argent placé viennent augmenter la capacité d'emprunt du jeune pour ses investissements à venir.

¹⁹ Montant donné à titre d'exemple.

Schéma : le Fédija – « mur bancaire »

	Etat <i>(si admissible aux aides de l'Etat)</i>	Conseil régional	Conseil général	Coopératives	Organisations de producteurs	Commune	...	
Conditions d'éligibilité		Avoir réalisé le PPP et une PDE						
Profil	[]	+ 40 ans	+ 40 ans					
	-40 ans	- 40 ans	- 40 ans					
	HCF	HCF	HCF					
		Pluri actif						
Emploi	Nombre de salariés	<i>Au choix de collectivités de compléter ou non avec des « briques » ces critères.</i>						
	Nombre d'associés							
	Conjoint collaborateur							
Enjeu territorial	Zone de montagne	Zone de montagne	Zone de montagne					
	Zone défavorisée	Zone défavorisée	Zone défavorisée					
	Zone simple	Zone simple	Zone simple					
		Zone périurbaine	Zone périurbaine					
Projet	Portage du foncier	Utilisation des Cuma						
	Valeur Ajoutée créée	<i>Au choix de collectivités de compléter ou non avec des « briques » ces critères.</i>						
Filière	[]	Production	Production	Production	Production			

5000 € minimum + 10 %
suivant le montant
d'investissement dans la limite
des 11 800 € + frais de dossier
des banques

5000 € minimum + 10 %
suivant le montant
d'investissement dans la limite
des 22 000 € + frais de dossier
des banques

L'implication financière, à travers la création de « briques » sur ces échelons est encore à négocier. Ces éléments pourront être précisés dans le rapport d'orientation 2012.

Soutien en commun d'un même projet

- **...complétée par d'autres acteurs**

Une cohérence politique nécessaire

La mise en place du PPP a permis de personnaliser l'accompagnement à l'installation, à travers une meilleure prise en compte de l'individu et de son projet. S'il reste des améliorations à faire, l'objectif initial est bien celui-ci. Cette personnalisation du système est également nécessaire dans le dispositif financier. Les projets ont évolué et sont de plus en plus liés au territoire. La diversité des projets doit être prise en compte dans la répartition des enveloppes budgétaires nationales, mais pas seulement.

L'ensemble des acteurs à l'installation, partenaires et politiques, affirme la nécessité d'avoir des agricultures diversifiées sur le territoire français. Cette convergence idéologique implique une cohérence dans le soutien financier du projet. Le doublon entre aides nationales et aides des collectivités territoriales, existant parfois sur certaines régions ou certains départements, n'est plus de mise. La situation économique agricole nécessite un engagement commun pour soutenir les projets des jeunes générations, à partir du moment où ils sont viables, vivables et transmissibles.

Abondement du Fédija

Toujours dans l'optique d'augmenter la capacité d'emprunt du porteur de projet, les autres acteurs de l'installation (*voir schéma : Le Fédija - « mur bancaire »*) abondent la partie nationale. Ils le font en fonction de leur politique territoriale, en fonction d'éventuelles nécessités définies en lien avec la profession, afin de soutenir tel ou tel projet, tel ou tel public. Les idées politiques de chacun sont respectées, dans un même objectif : soutenir le porteur de projet.

Lors de son passage au Point Info Installation, le jeune prend connaissance des différentes « briques » avec lesquelles il pourra construire « son mur ». Le choix des briques dépendra de son projet, de son profil, du nombre d'actifs sur sa future exploitation, de son lieu d'implantation, etc.

A chaque échelon, Jeunes Agriculteurs devra réaliser un travail de coordination pour impliquer les organisations de producteurs, les coopératives, les employeurs... dans le soutien financier des porteurs de projet. L'implication de ces organismes serait un signal fort pour le jeune au travers d'un vrai soutien de la filière.

Soutien de l'ensemble des porteurs de projet

Les collectivités, coopératives, organisations de producteurs complètent le dispositif de l'Etat. Elles ouvrent leurs aides à l'ensemble des porteurs de projet, répondant ou non aux critères nationaux. Dans d'autres cas, ils permettent à des porteurs de projet de plus de 40 ans par exemple, de bénéficier de garanties.

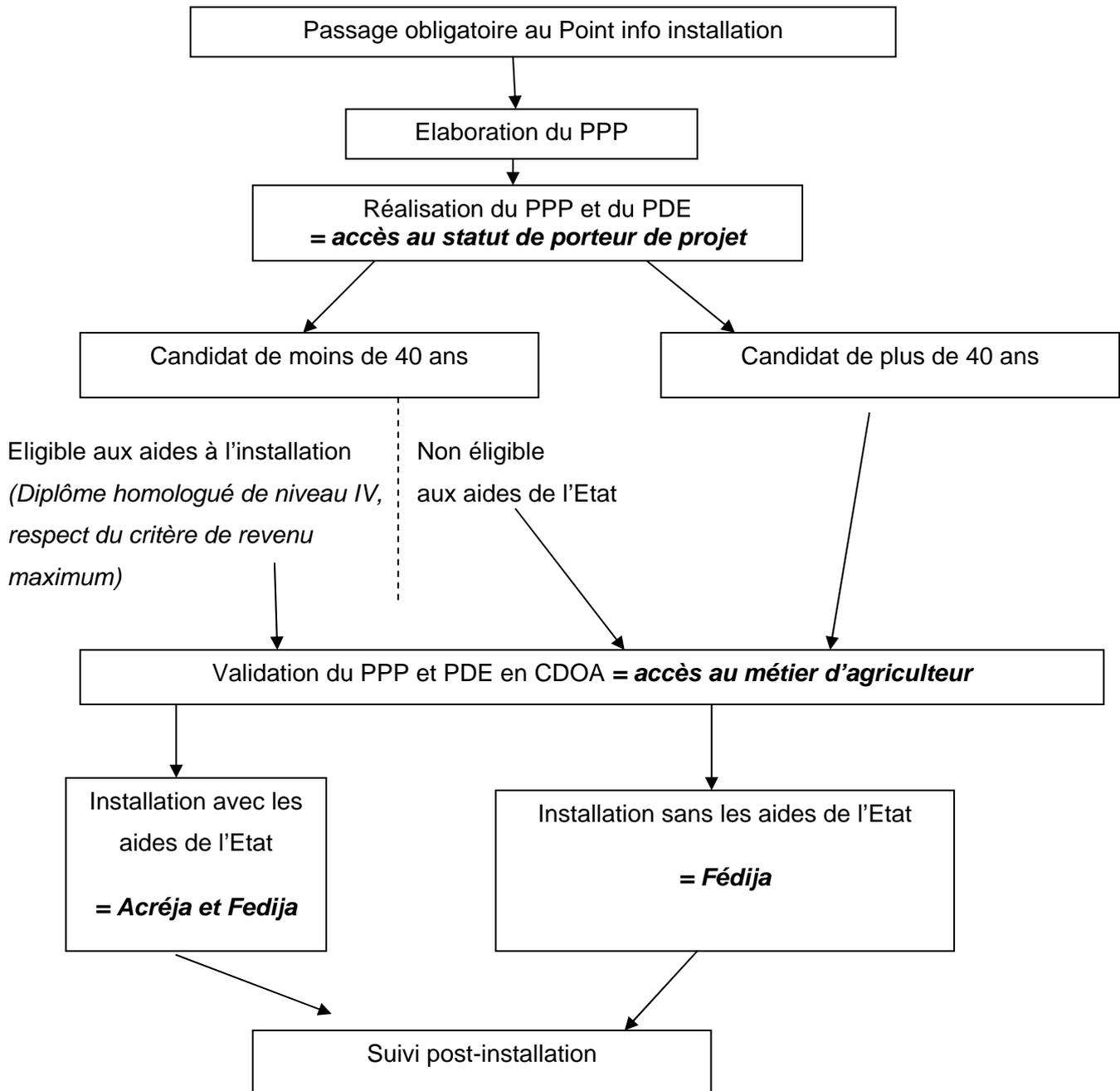
Les candidats de moins de 40 ans, répondant à l'ensemble des critères d'éligibilité aux aides nationales (diplôme homologué de niveau IV, critère de revenu maximum), bénéficient d'un double avantage : une partie Etat et une partie qui peut être complétée par d'autres organismes.

- **Un engagement des banques**

Ce processus ne peut avoir lieu que si les banques s'engagent à réserver des taux préférentiels aux porteurs de projet, du type « PEL » (Plan épargne logement). Les modalités restent à retravailler avec les banques. Il est cependant certain qu'une surveillance régulière par l'Etat et la profession sera nécessaire pour s'assurer que les taux préférentiels sont bien mis en place et conservés au fur et à mesure des années.

Les banques peuvent communiquer auprès des porteurs de projet sur les possibilités de contracter des prêts modulables, qui permettent de renforcer la sécurité dans l'approche globale de gestion de l'exploitation. Ces crédits peuvent intégrer une « année joker » (report du prêt d'un an), système qui existe déjà.

Accès au métier

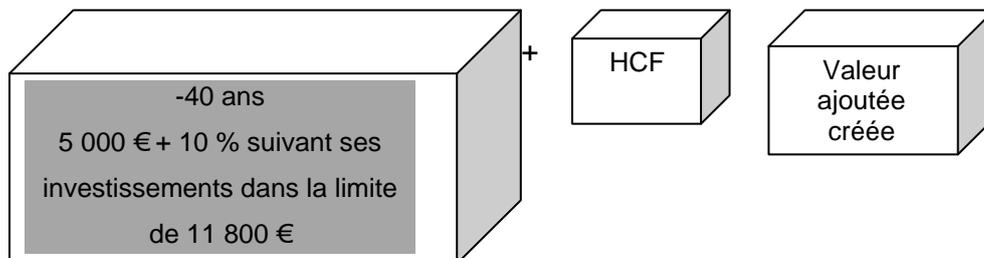


- Quelques exemples pour comprendre le fonctionnement du « mur bancaire »

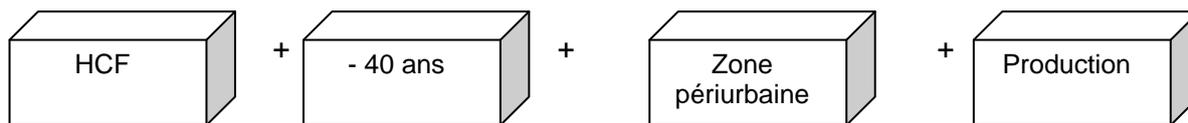
Exemple 1 : Agriculteur en maraîchage bio, zone périurbaine, moins de 40 ans, hors cadre familial, vente directe et magasin de producteurs

Ce porteur de projet pourra bénéficier :

De « briques » Etat :



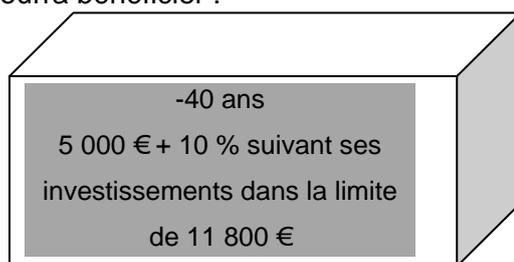
De « briques » d'autres acteurs suivant les négociations qui pourront être faites :



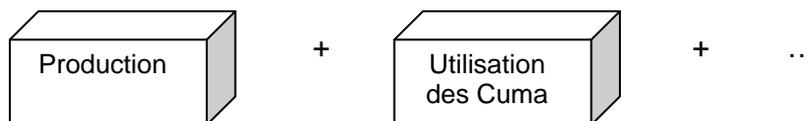
Exemple 2 : Viticulteur installé en zone de plaine, moins de 40 ans, cadre familial

Ce porteur de projet pourra bénéficier :

De « briques » Etat :



De « briques » d'autres acteurs, qu'il reste à négocier :

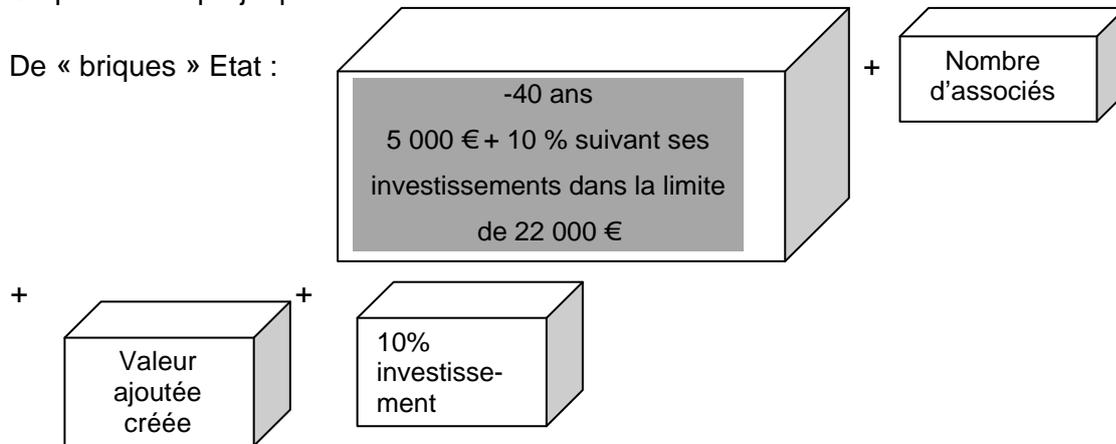


Au niveau organisation de producteurs et / ou collectivités territoriales et / ou coopératives

Exemple 3 : Agriculteur installé en Gaec laitier en zone de montagne, faisant du fromage AOC

Ce porteur de projet pourra bénéficier :

De « briques » Etat :



+ des « briques » d'autres acteurs suivant les négociations

3. Une répartition de l'enveloppe DJA revue

• La DJA aujourd'hui

La DJA peut être utilisée pour tout type de financement, mais son objectif de départ est de compléter la trésorerie du porteur de projet. Le montant de la DJA varie de 8 000 à 35 900 € pour un agriculteur à titre principal, en fonction de la zone géographique de l'exploitation et de critères départementaux.

Deux constats sur l'utilisation qui en est faite :

- Pour un même projet, deux candidats ne vont pas toucher le même montant, suivant leur période d'installation. Selon la gestion de l'enveloppe par le département, des candidats s'installant en début ou en fin d'année ont plus de risque d'avoir une DJA minorée ;
- A l'origine, la DJA a été conçue pour aider les nouveaux installés à financer le cycle de production de la première campagne. On constate aujourd'hui que la DJA est souvent détournée de cet objectif. Elle est parfois utilisée comme une aide à l'investissement, ou comme une caution pour la banque.

- **La DJA de demain : une aide à la création et à la reprise d'entreprise jeune agriculteur**

Nous proposons de transformer la DJA en une Aide à la création et à la reprise d'entreprise jeune agriculteur (Acréja).

Une enveloppe gérée au niveau national

Il s'agit de baser l'Acréja sur une enveloppe nationale et non plus de définir un montant par département. Ceci dans l'objectif de permettre à tout jeune, à n'importe quel moment de l'année, d'avoir un montant d'Acréja qui colle réellement à son projet. Ainsi, un montant différencié par territoire sera attribué nationalement, auquel viendra s'ajouter un montant modulé selon les critères définis ci-après.

Etablir une grille de calcul appliquée dans toutes les CDOA

Jeunes Agriculteurs propose de se baser sur une grille permettant de calculer le montant de l'Acréja en fonction de différents critères. Cette grille est basée sur un cadre national, avec une déclinaison départementale. Certains départements ont déjà mis en place des grilles d'attribution pour définir le montant de la DJA versée à chaque candidat, suivant le projet, le profil... Dans cette même idée, cette future grille doit permettre de mettre en avant :

- La notion d' « agri-acteur » : prise en compte du nombre d'actifs (voir définition du rapport d'orientation 2009), de l'apport de l'installation dans la dynamique locale, de la problématique du renouvellement d'associés exploitants dans tout type de société, du statut de hors cadre familial, de la participation du jeune à un groupe de développement reconnu et organisé, etc. ;
- La maîtrise économique du projet : sécurisation du risque pris par de la contractualisation, apport de valeur ajoutée, projet plus ou moins innovant, utilisation d'une Cuma, etc. ;
- L'enjeu « production stratégique ». Il s'agit ici de laisser la possibilité à chaque département de valoriser certaines productions, qui répondent à une stratégie économique en lien avec le Projet agricole départemental (Pad) ;

- L'approche « marché ». On ne peut pas réellement comparer cette approche à une étude de marché approfondie (bien que Jeunes Agriculteurs reste convaincu de l'utilité d'intégrer cette notion dans le PDE). Il s'agit cependant de motiver la recherche de nouveaux marchés et d'encourager en amont une organisation efficace en circuits courts par exemple, en fonction de la capacité de demande sur les marchés locaux.

Ainsi, les notions de montant minimum, montant moyen ou montant maximum n'existent plus. Nous souhaitons que le montant de l'Acréja soit bien accordé en fonction d'un projet d'installation, et non plus par rapport à des problématiques d'enveloppe.

Conclusion

Les aides financières doivent être revues pour mieux s'adapter au projet et à l'actif. Jeunes Agriculteurs propose :

- **La mise en place d'un Fonds d'épargne pour le développement et l'investissement jeune agriculteur (Fédija)**, qui doit :
 - Servir de caution vis-à-vis des banques ;
 - Etre placé sur un compte épargne pour permettre au porteur de projet de réinvestir ultérieurement ou de répondre à un aléa économique ;
 - Etre abondé par d'autres acteurs du monde agricole afin de constituer une politique cohérente pour le soutien des porteurs de projet ;
 - Prendre en compte les caractéristiques du projet, du territoire et du profil du porteur de projet.
- **Un nouveau système de DJA (Acréja)** pour mieux tenir compte du projet du candidat.

Conclusion

Il n'existe pas un seul modèle d'installation, comme il n'existe pas une seule agriculture. Chaque création d'entreprise est différente suivant sa production, son implantation sur le territoire et son projet. Pour gagner le défi du renouvellement des générations, il faut favoriser l'ensemble des créations et reprises d'entreprises à partir du moment où elles sont viables, vivables et transmissibles. Il nous faut également privilégier l'actif exploitant, et non le nombre d'hectares.

Une réelle professionnalisation des agriculteurs est indispensable pour réussir à maintenir une agriculture diversifiée et composée d'actifs nombreux et bien répartis sur l'ensemble du territoire. Formation initiale et formation continue sont essentielles pour la réussite des jeunes porteurs de projet de demain. Dans cette optique de professionnalisation, il apparaissait essentiel de mettre en place un accès au métier.

Les aides financières à la reprise et à la création d'entreprises agricoles ne peuvent plus être simplement « un coup de pouce » au démarrage. Les exploitations doivent se moderniser sans cesse, trouver de nouveaux projets pour pouvoir créer de la valeur ajoutée et dégager du revenu. L'accompagnement financier doit donc être revu pour s'adapter à ces nouveaux besoins.

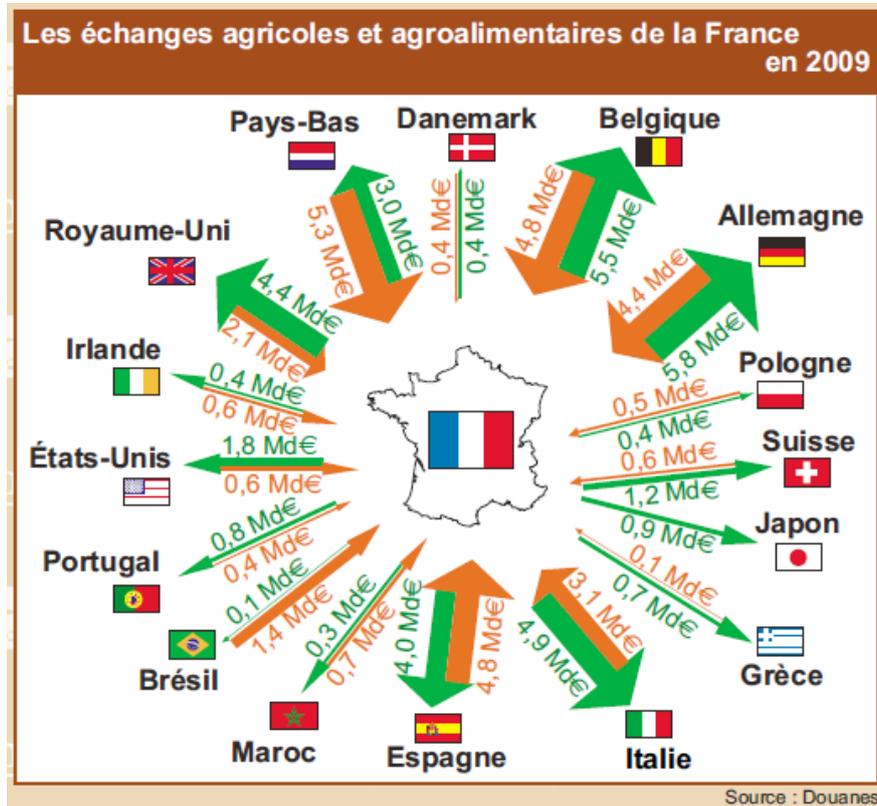
« *Finançons, développons, transmettons : construisons l'agriculture de demain* » présente un certain nombre de propositions, il appartiendra à Jeunes Agriculteurs de les approfondir l'année prochaine et de proposer leur mise en œuvre concrète.

Les axes à travailler dans le rapport d'orientation 2012

- La problématique foncière (statut du fermage...);
- La revalorisation des montants des retraites et la transmission ;
- Le nombre de « briques » et leur montant dans le « mur bancaire » (Fédija) ;
- La définition du taux des prêts dans le cadre du Fédija ;
- Les éléments financiers (co-financement) pourront être affinés avec des informations complémentaires sur la Pac 2014 ;
- La définition des modalités de calcul de l'Acréja.

Annexes

Annexe 1 : commerces extérieurs - exportations

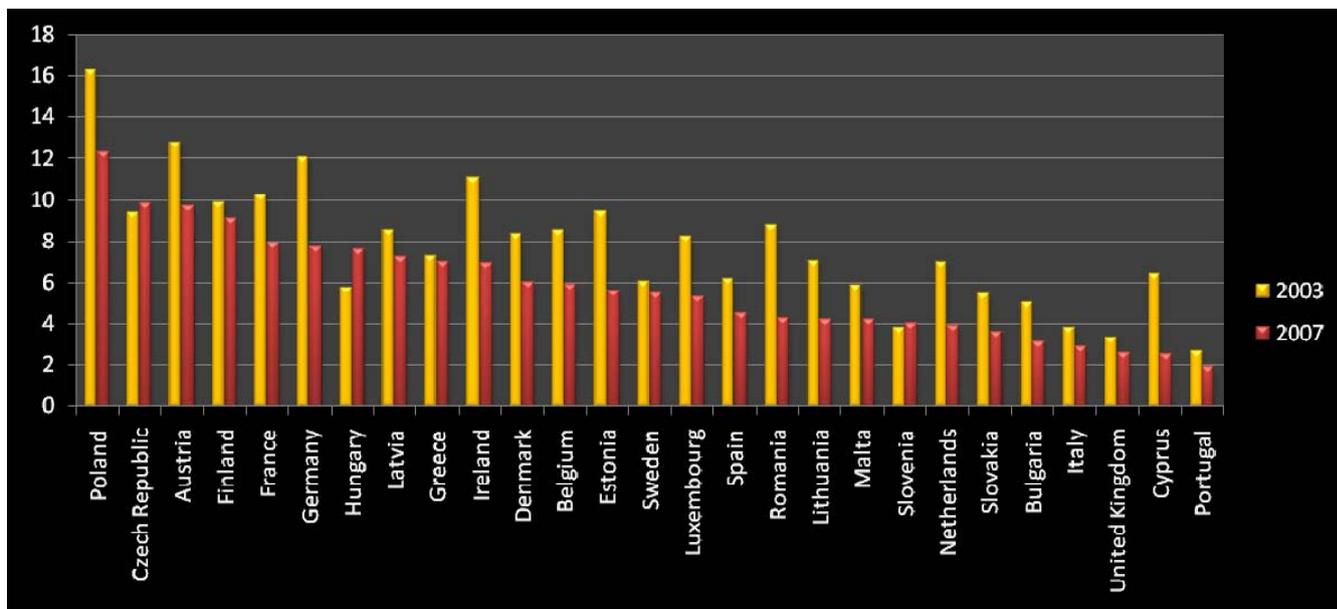


Le commerce extérieur de la France en 2009

million d'euros	Exportations	Importations	Solde
Ensemble des produits agricoles et alimentaires	43 973	38 484	5 489
Boissons et alcools	9 775	2 588	7 187
Céréales	4 897	709	4 188
Lait, produits laitiers, œufs	4 683	2 352	2 331
Animaux vivants	1 654	256	1 398
Sucres et sucreries	1 833	763	1 070
Produits de la minoterie	966	303	663
Préparations à base de céréales et féculés	2 457	2 317	140
Oléagineux	1 089	978	111
Aliments pour animaux et déchets des industries alimentaires	1 966	2 091	-125
Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	1 579	2 098	-519
Cacao et ses préparations	1 398	2 006	-608
Préparations de viandes et poissons	766	1 438	-672
Viandes et abats	2 995	3 762	-767
Graisses et huiles	968	1 875	-907
Café, thé, maté, épices	309	1 249	-940
Plantes vivantes et autres prod. de la floriculture	152	1 119	-967
Tabacs	561	1 659	-1 098
Préparations de légumes, fruits, autres plantes	1 273	2 745	-1 472
Fruits	1 318	3 056	-1 738
Poissons, crustacés, mollusques	900	3 067	-2 167
Autres	2 434	2 053	381

Echanges avec l'ensemble du monde, y compris Union européenne. Source : Douanes

Annexe 2 : évolution du nombre d'agriculteurs de moins de 35 ans entre 2003 et 2007



Annexe 3 : extrait du rapport d'orientation 2001 sur la définition des ensembles régionaux

« Les agricultures dans le monde se caractérisent par d'importants écarts de productivité. Il ne serait donc pas justifiable que la politique de relèvement des prix agricoles soit uniforme au niveau mondial. Pour les Jeunes Agriculteurs, le niveau des prix agricoles et donc le degré de protection d'une agriculture doivent être établis en raison inverse de sa productivité.

Ce principe nous conduit donc à proposer la création d'ensembles ou de sous-ensembles régionaux regroupant des pays dont les niveaux de productivité sont relativement homogènes. Idéalement, les niveaux de productivité dans un bloc régional ne devraient pas être trop différents. Mais en tout état de cause, il est illusoire d'imaginer un dispositif parfait puisqu'il faudrait alors s'intéresser à la productivité d'unités géographiques beaucoup trop petites.

Chacun de ces ensembles régionaux constituera une union douanière qui disposera d'un degré de protection et d'un niveau de prix agricoles permettant de développer ou de maintenir le modèle d'agriculture correspondant à des choix politiques internes. Les marchés ainsi constitués devront être suffisamment vastes pour que leur poids économique et démographique soit satisfaisant. »

Annexe 4 : revenu agricole

Évolution du résultat courant avant impôts par actif non salarié selon les catégories d'exploitations (RCAI par Utans¹)								
	Résultat courant avant impôts par UTA non salariée en termes réels, en % annuel						Niveau moyen	
	Évolutions annuelles (%)			Évolution du revenu moyen cumulé sur 3 ans (% annuels)			(millier d'euros 2010)	
	2008/2007	2009/2008	2010 prév. /2009 prov.	« 2010 »/ « 2009 »	« 2010 »/ « 2007 »	« 2010 »/ « 1992 »	« 1992 »	« 2010 »
Ensemble des exploitations professionnelles	- 23,2	- 30,4	+ 66	- 4,8	- 5,0	+ 0,5	18,4	20,1
Céréales, oléagineux, protéagineux	- 34,7	- 57,1	+ 177	- 11,6	- 3,2	+ 2,3	17,7	26,9
Autres grandes cultures	- 14,4	- 44,2	+ 118	+ 1,8	+ 1,3	+ 2,7	21,8	35,1
Ensemble grandes cultures	- 28,5	- 52,7	+ 153	- 7,0	- 1,8	+ 2,1	20,0	29,3
Maraîchage et fleurs	- 12,7	- 8,4	+ 49	+ 7,1	- 5,0	+ 0,8	15,3	17,5
Viticulture d'appellation	- 23,3	+ 8,9	- 7	- 8,7	- 4,7	- 1,4	40,7	31,7
Autre viticulture	- 21,1	+ 4,0	+ 36	+ 4,4	+ 6,7	- 0,8	22,0	18,9
Ensemble viticulture	- 22,2	+ 7,3	- 2	- 7,0	- 3,1	- 1,3	36,5	28,7
Arboriculture fruitière	- 5,3	- 44,0	+ 55	- 7,2	- 3,3	- 1,7	26,4	19,4
Bovins lait	- 1,0	- 49,5	+ 89	- 2,1	- 5,6	+ 0,3	15,3	16,0
Bovins viande	- 31,0	+ 9,8	+ 25	- 2,1	- 13,5	+ 0,3	11,7	12,4
Bovins mixtes	- 13,8	- 44,6	+ 78	- 6,5	- 9,3	+ 0,1	15,4	15,6
Ovins et autres herbivores	- 29,1	+ 14,1	+ 66	+ 13,7	- 2,1	- 0,6	13,3	12,0
Hors sol	- 8,6	+ 22,5	+ 11	+ 7,9	- 11,3	- 2,9	26,1	15,5
Polyculture	- 28,5	- 26,7	+ 92	+ 0,2	- 1,3	+ 1,4	14,2	18,2
Élevage et culture	- 25,5	- 48,2	+ 108	- 9,2	- 8,1	+ 1,3	13,7	17,4

1. Unité de travail annuel non salarié.
« N » = moyenne des années N-2 à N.

Source : SSP, RICA et comptes nationaux par catégorie d'exploitations

Annexe 5 : Taux de renouvellement par région sur les trois dernières années

Régions	2006	2007	2008	Régions	2006	2007	2008
Alsace	49.5	50.5	54.6	Ile-de-France	51.6	60.8	61.1
Aquitaine	58.2	65.1	62.7	Languedoc-Roussillon	53.5	62.2	59.0
Auvergne	67.8	65.1	61.2	Limousin	55.4	58.6	49.5
Basse-Normandie	55.3	65.7	63.5	Lorraine	56.1	65.5	66.7
Bourgogne	51.0	55.6	54.1	Midi-Pyrénées	56.3	59.8	57.1
Bretagne	51.7	57.0	58.6	Nord-Pas-de-Calais	60.6	64.0	67.8
Centre	44.8	53.6	56.0	Pays de la Loire	59.8	65.7	63.1
Champagne-Ardenne	62.8	63.8	62.7	Picardie	56.0	73.3	57.7
Corse	61.0	84.3	63.1	Poitou-Charentes	54.5	59.4	56.8
Franche-Comté	58.0	61.2	69.2	Provence-Alpes-Côte d'Azur	52.6	66.4	64.4
Haute-Normandie	57.2	70.0	65.3	Rhône-Alpes	56.1	64.0	59.7
FRANCE	55.7	62.1	60.1				

Sigles et abréviations

ACREJA	Aide à la création et à la reprise d'entreprise Jeune Agriculteur
AFIP	Association de formation et d'information des paysans et des ruraux
ASP	Agence de services et de paiements
CELAVAR	Comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale
CDOA	Commission départementale d'orientation agricole
CUMA	Coopérative d'utilisation du matériel agricole
DJA	Dotation Jeunes Agriculteurs
EBE	Excédent brut d'exploitation
EPF	Etablissement public foncier
FAO	Food and agriculture organization
FEDIJA	Fonds d'épargne et d'investissement jeune agriculteur
FNPF	Fédération nationale des producteurs de fruits
HCF	Hors cadre familial
INRA	Institut national de recherche agronomique
LOA	Loi d'orientation agricole
MTS-JA	Moyen terme spéciaux-Jeune agriculteur
MSA	Mutualité sociale agricole
OCF	Organisation commune de filière
OMA	Organisation mondiale de l'agriculture
ONU	Organisation des nations unies
OP	Organisation de producteurs
OTEX	Orientation technico-économique
PAC	Politique agricole commune
PAD	Projet agricole départemental
PEL	Plan épargne logement
PDE	Plan de développement de l'exploitation
PII	Point info installation
PPP	Plan de professionnalisation personnalisé
RICA	Réseau d'information comptable agricole
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAU	Surface agricole utile
SDDS	Schéma directeur départemental des structures
SMI	Surface minimale d'installation
SOPEXA	Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires français
TSE	Taxe spéciale d'équipement
UNESCO	United Nations Educational Scientific and Cultural Organization
VDC	Valorisation de compétences

Remerciements

Nous remercions l'ensemble des jeunes agriculteurs, particulièrement ceux qui ont participé aux différents groupes de travail, ainsi que tous les intervenants et personnes rencontrées qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport :

- Alain Simon, géopoliticien et économiste, groupe Philéas
- Ambassade du Royaume-Uni : Frances Hooper et Gregor Slokan
- Association des régions de France (ARF) : René Souchon et Pascal Gruselle
- Afip: Hubert Pesquet et Alexandra Villarroel
- Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA) : Pascal Cormery, Président du Comité de protection sociale des non salariés
- Celavar : Aude TORCHY
- Ceja : Pascale Rouhier
- Confédération française de la Boucherie-Charcuterie, Traiteurs (CFBCT) : Christian Le Lann, Claude Minier, Florence Frangeul et Dominique Unger
- Coop de France : Philippe Mangin
- DGPAAT : Jérôme Mater, bureau de l'installation et de la transmission et de la modernisation
- Fondation Jean Jaurès : Henri Nallet, ancien ministre de l'Agriculture
- Fédération Nationale des Cuma : Stéphane Gérard, Pierre-François Vaquié et Clémence Van de Moortel
- Fédération Nationale des Safer : André Thévenot et André Barbaroux
- Fédération du Crédit agricole : Catherine Migault, Caroline Halfen et Gilles Thierry, Eric Wilson et des représentants des caisses régionales
- Fédération nationale du Crédit Mutuel : Sébastien Prin
- Gaec et Société : Eric Mastorchio, directeur adjoint et juriste, et Alexandre Siguré, juriste-fiscaliste.
- Institut de l'élevage : Christophe Perrot
- Section nationale des fermiers et métayers : Sylvie Lebrun, Thierry Cubizolles, Rémi Willmann et Lucie Belin.

La rédaction de ce rapport d'orientation a été assurée par :

Aurélie Charrier,

Assistée de Jessica Banor, Milène Cerantola, Yann Nedelec et Aurélien Vaucelle.

Jeunes Agriculteurs – 14 rue La Boétie – 75 382 Paris Cedex 8

Tel : 01 42 65 17 51 – Fax : 01 47 42 62 84 – www.jeunes-agriculteurs.fr